

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
 France et Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
 Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points..... 2 50
 Réclames en 8 points..... 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

TELEPHONE : Central 46-64

N° 1270. — 50^e volume (1)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t)

Vendredi 7 Juillet 1916

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/Comptes et dépôts particuliers	Porte-feuille	escompte	AVANCES s ^r valeurs mobilières	
FRANCE — Banque de France								
1914 23 juillet....	4.104	640	6.912	943	1.541	739		3 1/2
1916 22 juin.....	4.757	346	15.735	2.055	1.853	1.228		5
1916 29 juin.....	4.763	344	15.806	2.273	1.917	1.206		5
1916 6 juillet....	4.769	344	16.046	2.123	1.868	1.210		5
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire								
1914 23 juillet....	1.696	418	2.364	1.180	939	763		4
1916 7 juin.....	3.081	44	8.371	2.196	7.047	17		5
1916 15 juin.....	3.081	44	8.296	2.286	7.230	15		5
1916 23 juin.....	3.081	44	8.296	2.948	7.656	14		5
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre								
1914 23 juillet....	1.094	»	733	1.055	841	»		3
1916 15 juin.....	1.539	»	884	2.188	1.953	»		5
1916 22 juin.....	1.543	»	880	2.289	1.835	»		5
1916 29 juin.....	1.535	»	897	2.659	2.183	»		5
DANEMARK — Banque Nationale								
1914 31 juillet....	110	»	219	24	94	15		6
1916 31 mars.....	186	6	346	57	45	22		5
1916 29 avril.....	195	5	358	45	57	23		5
1916 31 mai.....	202	6	368	55	55	26		5
ESPAGNE — Banque d'Espagne								
1916 10 juillet....	543	730	1.919	498	446	170		4 1/2
1916 17 juin.....	1.029	765	2.156	775	427	248		4 1/2
1916 24 juin.....	1.032	767	2.152	772	423	245		4 1/2
1914 1 juillet....	1.039	767	2.169	775	427	250		4 1/2
HOLLANDE — Banque Néerlandaise								
1914 25 juillet....	340	17	652	10	185	130		3 1/2
1916 10 juin.....	1.147	14	1.348	151	98	151		4 1/2
1916 17 juin.....	1.152	16	1.342	173	101	156		4 1/2
1916 24 juin.....	1.159	18	1.325	168	106	168		4 1/2
ITALIE — Banque d'Italie								
1914 31 juillet....	1.105	89	3.086	245	586	115		5 1/2
1916 10 mai.....	997	99	3.004	728	457	231		5 1/2
1916 20 mai.....	991	100	3.006	742	448	218		5
1916 10 juin.....	992	98	3.165	813	439	208		5
ROUMANIE — Banque Nationale								
1914 18 juillet....	154	1	414	14	237	47		5 1/2
1916 27 mai.....	270	0	861	210	209	32		6 1/2
1916 2 juin.....	270	0	863	244	206	32		5
1916 10 juin.....	275	0	867	298	201	32		5
RUSSIE — Banque de l'Etat								
1914 21 juillet....	4.270	197	4.358	698	1.049	518		5 1/2
1916 29 mai.....	4.111	176	16.763	3.997	10.294	2.333		6
1916 5 juin.....	4.107	182	16.907	2.936	10.608	2.286		6
1916 14 juin.....	4.107	195	17.012	2.937	10.738	2.295		6
SUÈDE — Banque Royale								
1914 31 juillet....	146	8	320	109	236	41		5 1/2
1916 31 mars.....	225	5	464	138	216	24		5
1916 29 avril.....	231	5	465	164	217	20		5
1916 31 mai.....	233	5	460	129	170	19		5
SUISSE — Banque Nationale								
1914 23 juillet....	180	19	268	51	94	14		3 1/2
1916 15 juin.....	257	56	406	146	175	17		4 1/2
1916 23 juin.....	255	58	406	162	195	17		4 1/2
1916 30 juin.....	205	57	433	125	196	17		4 1/2

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16	7	14	21	28	5
		juillet 1914	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juillet 1916
Londres.....	25.22 1/2	25.17 1/2	28.15 1/2	28.15 1/2	28.15 1/2	28.13 1/2	28.13 1/2
New-York.....	548.25	516	591	591 1/2	591	590 1/2	590 1/2
Espagne.....	500	482.75	596 1/2	591 1/2	595	596 1/2	600
Hollande.....	208.30	207.56	247	247	246	245	244 1/2
Italie.....	100	99.62	92 1/2	92 1/2	93	92 1/2	93
Pétrograd.....	266.67	263	180.	181	181 1/2	181	183
Scandinavie..	139	138.25	179.	175 1/2	172	171 1/2	169
Suisse.....	400	100.03	112.	112 1/2	112	111 1/2	111 1/2

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16	7	14	21	28	5
		juillet 1914	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juillet 1916
Londres.....	100 liv.	99.82	111.635	111.635	111.635	111.55	111.55
New-York.....	» dol.	99.56	114.04	114.13	114.04	113.94	113.94
Espagne.....	» pes.	96.55	119.30	118.30	119	119.30	120
Hollande.....	» flor.	99.64	118.58	118.58	118.10	117.62	117.38
Italie.....	» lire.	99.62	92 1/2	92 1/2	93	92 1/2	93
Pétrograd.....	» rbl.	88.62	67.69	67.87	68.66	67.87	68.62
Scandinavie..	» cou'	99.46	129.14	126.26	123.74	123.38	121.58
Suisse.....	» fr.	100.03	112 1/2	112 1/2	112	111 1/2	111 1/2

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16	6	13	20	27	4
		juillet 1914	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juillet 1916
Paris.....	25.22 1/2	25.18 1/2	28.155	28.19	28.17	28.135	28.135
New-York.....	4.86 3/4	4.871	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4
Espagne.....	25.22	25.90	23.40	23.67	23.30	23.50	23.40
Hollande.....	12.109	12.125	11.44 1/2	11.385	11.46 1/2	11.49 1/2	11.49 1/2
Italie.....	25.22	25.268	30.33	30.45	30.42	30.40	30.35
Pétrograd.....	94.62	95.80	157	156	155.25	155.75	155.25
Portugal.....	53.28	46.19	34.75	34.75	34.75	34.37	35.25
Scandinavie..	18.25	18.24	15.77 1/2	15.95	16.40	16.22	16.42 1/2
Suisse.....	25.22	25.18	25	25	25.07	25.15 1/2	25.20

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16	6	13	20	27	4
		juillet 1914	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juin 1916	juillet 1916
Paris.....	100 fr.	100.14	89.58	89.47	89.53	89.645	89.645
New-York.....	» dol.	99.90	102.15	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	107.80	106.55	108.25	107.32	107.78
Hollande.....	» flor.	99.87	105.80	106.36	105.61	105.26	105.26
Italie.....	» lire	99.82	83.16	82.83	82.91	82.97	83.10
Pétrograd.....	» rou.	98.77	60.27	60.65	60.94	60.745	60.94
Portugal.....	» mil.	86.69	65.22	65.22	65.22	64.50	66.35
Scandinavie..	» cou.	100.85	115.68	114.42	111.28	112.475	111.105
Suisse.....	» fr.	100.17	100.89	100.89	100.61	100.29	100.09

Les cours de la livre sterling et du dollar se retrouvent, en fin de semaine, aux mêmes niveaux que la semaine précédente. Le *chèque sur Londres* est sans changement, depuis le 27 juin, à 28.13 1/2. Les demandes ont été importantes dans les premières séances, tant pour les règlements à effectuer en Angleterre et se rattachant à des importations du Royaume-Uni, que pour des achats de remises sur New-York, notre marché étant insuffisamment pourvu de moyens de paiement directs sur l'Amérique. Dans les derniers jours cependant, la tendance était meilleure et les besoins de Londres moins pressants. Par contre, la demande de dollars est toujours soutenue. De 5.90 1/2 le 28, le *Cable New-York* s'est relevé à 5.91 le 29 ; il a coté ce même cours les 30 juin et 3 juillet ; le 4, il retombe à 5.90 1/2 et a été maintenu à ce niveau le len-

demain. Ce dernier prix est d'ailleurs sensiblement à la parité avec celui de la livre sterling, le Londres cotant à New-York 4.76 1/2. Des transactions importantes en dollars se font parfois hors bourse, sur la base du cours moyen. Il en résulte, chez certains intermédiaires, la tentation d'influencer le cours moyen dans le sens de la hausse afin d'accroître légèrement leur profit. Ce sont là des pratiques tout à fait inexcusables dans le moment présent et auxquelles le marché ne doit pas se prêter. An surplus, on n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles la cote s'abstient d'enregistrer des écarts de 1/4 de centime sur le dollar, alors qu'elle enregistre sur la livre sterling des écarts de 1/2 centime.

Le cours de la *peseta* est en nouvelle hausse; la devise *Espagne* clôture, le 5 juillet, à 600, contre 596 1/2 le 28 juin; elle a même coté 601 le 3 juillet. Les fonds espagnols sont entraînés par la hausse du change et l'Extérieure s'inscrit maintenant à 99.80. Le *florin des Pays-Bas* se tient entre 2.44 et 2.45; les *francs suisses*, après une reprise à 112, ont retrouvé le niveau de 111 1/2, auquel ils se maintenaient depuis quelque temps. L'Italie s'est un peu relevée à 93. On annonce de New-York que des obligations 5 % du gouvernement italien, pour un montant de 25 millions de dollars, seraient actuellement émises par des banques des Etats-Unis et placées principalement dans les nombreuses colonies italiennes établies en Amérique. La tendance du *rouble* est également meilleure et le cours, stationnaire à 1.81 depuis longtemps, s'est relevé à 1.83 dans les dernières séances de la semaine sous revue. Cette amélioration est, en partie, la conséquence des crédits ouverts à la Russie en Amérique et en Angleterre, crédits dont l'utilisation accroît les créances extérieures actuelles de la Russie et partant améliore la balance économique de nos alliés. Les *changes scandinaves* sont beaucoup plus faibles et leurs cours s'inscrivent en baisse sensible par rapport à ceux du 28 juin. Le *Danemark* cote, le 5 juillet, 1.68 1/2, cours moyen, contre 1.71; la *Suède* et la *Norvège*, 1.69, contre 1.71 1/2. Il y a un mois, ces devises étaient aux environs de 1.80. Les négociations relatives à une ouverture de crédit par les banques norvégiennes, au profit de la Grande-Bretagne et de la France, ont été conclues le 28 juin. Les avances à la France portent sur une somme de 25 millions de couronnes et celles à l'Angleterre sur 40 millions de couronnes. La durée des unes et des autres a été fixée à deux ans.

On signale des pourparlers entre le Ministre des Finances du Canada et l'Association bancaire canadienne, en vue de l'ouverture d'un nouveau crédit d'au moins 25 millions de dollars au gouvernement britannique. Ce crédit serait destiné au paiement des munitions fournies à la Métropole. Le montant des avances faites par le Dominion à la mère-patrie, depuis l'automne dernier, s'élèverait ainsi à plus de 150 millions de dollars, ce qui prouve à la fois l'attachement du Canada à la cause des Alliés et la grande prospérité de ce pays pendant la guerre. Comme les Etats-Unis, il a retiré de larges profits commerciaux de ses importations en Europe. On annonce, d'autre part, que le Chancelier de l'Échiquier se serait déclaré favorable à un amendement au Finance bill, tendant à autoriser les municipalités britanniques à émettre aux Etats-Unis des emprunts dont les intérêts seraient exempts de l'Income tax. Cela permettrait à des grandes villes anglaises, comme Londres, Birmingham, Manchester, Leeds, Glasgow, etc., dont le crédit est très grand, aussi bien à l'extérieur que dans le Royaume-Uni, de se procurer des fonds sans recourir au marché britannique et de contribuer puissamment à l'amélioration du change américain.

Les *changes argent* sont très fortement influencés par la hausse du métal survenue au cours des derniers mois. Les prix restent très fermes. L'Inde

continue d'absorber des quantités considérables de métal, tandis que les stocks s'appauvrissent. La Chine et les Philippines ont fait dans ces derniers temps des expéditions assez importantes d'argent à destination de l'Inde. Plusieurs millions de pesos philippins, vraisemblablement de ceux qui avaient été retirés de la circulation en 1906, ont été vendus aux Indes pour la fonte. Rappelons qu'à cette époque, la hausse survenue dans les prix de l'argent métal avait créé une disparité d'environ 11 % entre la valeur nominale et la valeur réelle du peso des Philippines, et c'est la raison pour laquelle il fut retiré de la circulation. On annonce, d'autre part, qu'un certain nombre de mines d'argent des Etats-Unis, fermées depuis longtemps en raison du bas prix du métal, auraient repris ou seraient à la veille de reprendre leur exploitation.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	6 juin 1916	13 juin 1916	20 juin 1916	27 juin 1916	4 juillet 1916
Paris.....	5.18 1/2	5.16 1/2	5.91 1/2	5.92 1/2	5.91 1/2	5.91	5.91 1/2
Londres.....	4.86 1/2	4.87 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Berlin.....	95.37	95.06	76 1/2	75 1/2	76 1/2	73.1 1/2	72 1/2
Amsterdam....	40.14	40.14	41.1 1/2	41.1 1/2	41.1 1/2	41.7, 16	41 1/2

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	6 juin 1916	13 juin 1916	20 juin 1916	27 juin 1916	4 juillet 1916
Paris.....	100 fr.	100.27	87.67	87.51	87.60	87.69	87.67
Londres.....	100 liv.	100.19	97.92	97.91	97.92	97.91	97.92
Berlin.....	100 mk.	99.67	80.34	79.42	78.90	77.07	76.41
Amsterdam..	100 fl.	100.14	103.23	104.01	103.39	103.23	104.32

Changes sur Londres à (Cours moyen du mercredi)

	15 juillet 1914	14 juin 1916	21 juin 1916	28 juin 1916	5 juillet 1916
Valeurs à vue					
Alexandrie.....	97 21/32	97 1/2	97 1/2	97 1/2	97 1/2
Cable transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.4 3/32	1.4 3/32	1.4 3/32	1.4 3/32
Calcutta.....	1.3 31/32	1.4 3/32	1.4 3/32	1.4 3/32	1.4 3/32
Hong-Kong.....	1.10 5/16	2.0 7/8	2.1	2.1 1/8	2.1
Shanghai.....	2.5 3/4	2.10 1/4	2.11	2.11 1/2	2.11
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or)...	47 11/16	49	48 31/32	48 15/16	48 15/16
Montevideo.....	51 3/32	53 5/16	53 1/4	53 3/16	53 1/8
Rio-de-Jan. (papier)	15 7/8	12 11/32	12 1/32	12 7/16	12 7/16
Valparaiso.....	9 3/4	9 1/32	9 3/30	9 5/32	9 3/32
Singapour.....	2 3 15/16	2 4 3/32	2 4 9/32	2 4 3/32	2 4 3/32

Variations du mark à

	23 mai 1916	30 mai 1916	6 juin 1916	13 juin 1916	20 juin 1916	27 juin 1916	4 juillet 1916
New-York (pair : 95 3/8)							
Cours.....	77 06	77	76 37	75 75	75 25	73 50	72 87
Parité.....	80 80	80 73	80 08	79 42	78 90	77 07	76 41
Perte %.....	19 20	19 27	19 92	20 58	21 10	22 93	23 59
Amsterdam (pair : 59 3/8)							
Cours.....	45 05	44 62 1/2	44 42 1/2	44 20	44 17 1/2	44 05	43 65
Parité.....	75 88	75 16	74 80	74 45	74 40	77 20	73 52
Perte %.....	24 12	24 84	25 20	25 55	25 60	25 80	26 48
Genève (pair : 123 47)							
Cours.....	97 15	97 15	96 90	96 75	96 55	95 75	95 35
Parité.....	78 68	78 68	78 48	77 37	78 21	77 56	77 23
Perte %.....	21 32	21 32	21 52	22 63	21 79	22 44	22 77

Le change sur Vienne à Genève est coté 66 10, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 37 05 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	4 janv. 1916	4 févr. 1916	4 mars 1916	4 avril 1916	4 mai 1916	4 juin 1916	4 juillet 1916
Cours de l'or.....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent.....	26 3/4	27 1/16	27	29 7/16	36 15/16	31 3/4	30 3/4
Escompte hors banque.....	5 3/16	5 1/8	5 1/16	4 19/32	4 19/32	4 9/16	5 1/16

LA SITUATION

La grande offensive sur le front tenu par les troupes franco-britanniques, longtemps annoncée, longtemps différée, s'est enfin déclanchée, le 1^{er} juillet dernier. A l'avance triomphale des Russes a répondu une grande victoire des Anglo-Français, car dans les cinq premières journées de cette offensive nos alliés et nous avons remporté de rapides et remarquables succès. La bataille engagée au nord et au sud de la Somme, sur un espace de 50 kilomètres, nous a portés en cinq jours jusqu'aux deuxième et, en maints endroits, jusqu'aux troisième positions ennemies. On peut mesurer de l'importance de la victoire par le butin qui est resté entre nos mains : près de 15.000 prisonniers valides, un nombreux matériel de guerre, dont plus de 70 canons, parmi lesquels plusieurs batteries d'artillerie lourde.

Si les Allemands ont engagé, il y a quatre mois, la bataille de Verdun pour prévenir et briser notre offensive qu'ils prévoyaient, ils peuvent s'apercevoir, qu'une de fois de plus, leurs calculs ont été faux et déjoués. Ce sont eux qui se sont usés devant Verdun et la force offensive des armées françaises est restée intacte.

A la résistance qu'ont opposée les armées ennemies, on peut prédire que l'action commencée le 1^{er} juillet sera longue; on ne gagnera le terrain que mètre par mètre. Mais cette lenteur de progression entre dans les plans et les prévisions des états-majors alliés et ils ont conformé leur préparation à cette éventualité.

Sur le théâtre russe, l'offensive de nos alliés progresse dans des conditions aussi satisfaisantes. Au Sud, ils sont arrivés aux pieds des Carpathes et avancent rapidement à l'ouest de Kolomea, menaçant Lemberg par le Sud et l'Est. Plus au nord, une violente bataille semble engagée autour de Baranovitchi.

Dans le Trentin, les Italiens continuent à refouler les troupes autrichiennes qui ne résistent plus que faiblement. Plus à l'est, dans le Carso, où est maintenant le théâtre principal de leurs opérations, les Italiens enlèvent une à une toutes les positions ennemies.

L'inquiétude paraît être assez grande, en Allemagne, bien que les communiqués allemands ne laissent guère filtrer qu'une ombre de vérité. Cependant la presse avoue que la situation devient sérieuse et n'arrive plus à cacher ses préoccupations. Elle s'en tire, en général, par un déchainement contre l'Autriche qu'elle rend responsable de tous les événements fâcheux qui viennent de fondre sur les Empires du Centre.

L'Allemagne a un autre sujet d'inquiétude : la crise des vivres qui devient très grave dans tout l'Empire : beaucoup d'articles d'absolue nécessité font entièrement défaut, et les émeutes et pillages de magasins augmentent partout en nombre et en intensité. D'autre part, les menées sourdes et les attaques ouvertes contre le chancelier de Bethmann-Hollweg redoublent de violence au point qu'on peut presque parler d'une crise de chancellerie.

On avait parlé dans ces derniers jours de remaniement de cabinet anglais à la suite de certaines démissions causées par les affaires irlandaises. Les choses semblent s'être arrangées : les démissions ont été retirées. M. Lloyd George prend décidément la succession de lord Kitchener au ministère de la Guerre, et M. Montagu lui succède à lui-même au ministère des Munitions.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Tandis que nos héroïques soldats font toujours tête à l'ennemi devant Verdun, pendant qu'ils résistent opiniâtrément aux nouvelles violentes attaques que déclanche contre eux le Kronprinz, des événements importants se passent sur d'autres parties du front occidental.

Vendredi dernier, on signalait quelques engagements d'un caractère local et limité, en Belgique, sur le front britannique, dans la région de Roye, entre l'Oise et l'Aisne, et en Champagne. Notre artillerie et celle de nos alliés britanniques canonnaient sans trêve les tranchées allemandes où pénétraient des reconnaissances anglaises et françaises. Les Allemands, de leur côté, tentaient bien des attaques, mais sans succès.

Le lendemain, la destruction des tranchées allemandes se poursuivait, et immédiatement le fantassin commençait son œuvre. Sur un front d'attaque de 40 kilomètres environ, les troupes franco-britanniques enlevaient l'ensemble de la première position allemande large de 1.500 à 2.000 mètres, entre Gomécourt, au nord de la rivière d'Ancre, et la grande route d'Amiens à Saint-Quentin, au sud de la Somme. Les villages de Montauban et de Mamez tombaient aux mains de nos alliés.

D'autre part, nos troupes, arrivées jusqu'aux abords d'Hardcourt, repoussaient les violentes contre-attaques ennemies et s'emparaient des villages de Curly, de Dompierre, Bequincourt, Bussu et Fay. Elles prenaient ensuite le village de Frise, celui d'Herbecourt. Non seulement la première ligne ennemie était forcée par l'offensive française sur une longueur de 8 kilomètres, mais encore 5 kilomètres de la seconde position étaient occupés.

Plus tard, nous enlevions Assevillers, le bois du Chapitre, Buscourt, Estrées, Belloy, Flaucourt, Feuillères, et les troupes britanniques chassaient l'ennemi de la Boisselle.

Le nombre des prisonniers faits par nous s'est élevé, dans ces opérations, à 9.000, qui sont venus s'ajouter aux 6.000 pris par les Anglais.

Le butin capturé n'est pas encore connu, mais il est considérable; un seul de nos corps d'armée opérant au sud de la Somme, estime ses prises à 60 canons.

Sur le front oriental, les Russes ont pris Kolomea et poursuivent en Bukovine leur offensive victorieuse. En Volhynie, les combats continuent avec violence, toutes les contre-attaques de l'adversaire ont échoué.

Du golfe de Riga au Pripet, le combat est aussi engagé, et la lutte est acharnée. L'ennemi s'efforce de contenir la poussée des troupes de nos alliés.

Enfin, au Caucase et en Mésopotamie, l'offensive russe continue à progresser.

Les Italiens continuent à expulser petit à petit les Autrichiens de la région du Trentin qui est devenu un théâtre d'opérations secondaires pour nos alliés. C'est vers l'est qu'ils portent leur principal effort. Sur le Carso, dans la région de Monfalcone, leurs troupes ont enlevé d'assaut de nombreux tranchements ennemis.

A Salonique, forte canonnade et petits engagements sans signification. Un de nos aviateurs est allé bombarder les établissements militaires de Sofia!

QUESTIONS DU JOUR

LA ROUMANIE

(Suite) (1)

VI

Organisation Economique

La prédominance de la population des campagnes sur celle des villes prouve que la Roumanie est surtout un pays agricole ; une étude plus approfondie de son territoire et de ses ressources confirme nettement cette première impression.

S'inspirant de la grande réforme politique et sociale réalisée en Russie par Alexandre II (1861), le gouvernement roumain, en 1864, affranchit les serfs et déclara libres toutes les familles de paysans corvéables des propriétés de l'Etat, des convents et des particuliers. Il leur céda, par petits lots, des terres cultivables, des prairies et des pâturages, mais, contrairement au système appliqué par le gouvernement russe — qui avait alloué à la commune, ou *mir*, les terres destinées à faire vivre les serfs affranchis — le gouvernement roumain accorda directement ces terres aux paysans eux-mêmes, c'est-à-dire créa dans le royaume la petite propriété individuelle, alors qu'en Russie, jusqu'à l'année 1906, les terres cédées aux serfs restèrent sous la forme collective, au grand détriment de la production et de la richesse nationales.

La réforme agraire roumaine de 1864 ne donna point des résultats immédiats parce que les pauvres serfs roumains, dont plusieurs siècles de servitude avaient atrophié l'esprit d'initiative et épuisé toutes les ressources matérielles, n'étaient pas en mesure de profiter des avantages du nouvel ordre de choses ; mais le gouvernement s'appliqua à leur donner des éléments d'agriculture pratique qui les amenèrent, peu à peu, à utiliser les méthodes de culture modernes, à restreindre l'étendue des terres en friche et à développer la production.

Le gouvernement encouragea les efforts des paysans émancipés en organisant les transports par route, par eau et par voies ferrées, en créant des entrepôts et en facilitant l'exportation des céréales à l'étranger.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, 14 à 15.000 kilomètres de bonnes routes furent construites à l'intérieur, on raccorda les centres agricoles avec le Danube et on institua le crédit agricole.

Cette dernière création remonte à l'année 1873 ; elle fut complétée par la fondation de la *Banque Nationale* en 1887, et la petite propriété individuelle trouva dans ces établissements, ainsi que dans les diverses Sociétés mutuelles ou coopératives de date plus récente, les avances de capitaux dont elle avait un besoin absolu.

D'autre part, le domaine de la couronne — composé de douze grandes propriétés où l'agriculture est pratiquée avec tous les perfectionnements connus — a exercé une grande influence sur le peuple des campagnes et provoqué une transformation de ses mœurs et coutumes. Ce peuple a pris conscience de sa force intellectuelle et morale et de toutes les nations balkaniques, c'est certainement la Roumanie dont la mentalité est aujourd'hui la plus rapprochée de la mentalité européenne.

Nous trouvons une preuve décisive des progrès accomplis en matière agricole dans l'augmentation considérable de ses surfaces cultivées et de ses produits.

(1) Voir *L'Economiste Européen*, nos 1268 et 1269, des 23 et 30 juin 1916.

VII

Agriculture

Avant le traité de Bucarest du 10 août 1913, qui a donné à la Roumanie l'ancienne région bulgare de Turtukai-Baltchnik, c'est-à-dire environ 6.550 kilomètres carrés obtenus par une rectification de frontière, partant du côté du Danube en amont de Turtukai et allant aboutir à la mer Noire, au sud d'Ekrenc, le territoire de la Roumanie comptait 131.353 kilomètres carrés, ou 13.135.300 hectares, sur lesquels 6.151.127 étaient cultivés en 1913, contre à peine 2.500.000 avant l'émancipation.

C'est surtout la culture des céréales qui a progressé, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Culture et Production des céréales en Roumanie

Céréales	Surfaces cultivées		Production		
	Années	Années	Moyenne de	Années	Années
	1895	1914	1895-1900	1914	1915
	(Milliers d'hectares)		(Milliers de quintaux)		
Blé.....	1.438	1.904	14.250	12.600	24.430
Maïs.....	1.845	2.079	18.240	27.830	25.000
Seigle.....	217	91	1.625	500	740
Orge.....	552	570	4.745	5.370	6.320
Avoine....	270	530	2.400	3.670	4.340
Totaux...	4.322	5.174	41.260	49.970	60.830

C'est évidemment le blé et le maïs, dont les surfaces cultivées et la production ont le plus augmenté depuis vingt années, qui constituent les grandes ressources de l'agriculture roumaine, car leur vente à l'étranger représente les trois quarts des exportations du pays : 487 millions de lei en 1912 sur un total exporté de 642 millions.

D'après les évaluations de l'Institut international d'Agriculture de Rome, on peut admettre qu'avec une récolte semblable à celle de 1915, la capacité d'exportation de la Roumanie est bien supérieure au chiffre constaté en 1912, car, déduction faite des besoins du pays et des quantités nécessaires aux semences, il resterait sur ladite récolte un surplus exportable d'environ 14.500.000 quintaux de blé ; 12 millions de quintaux de maïs ; de 3 à 4 millions de quintaux d'orge, et de 1.500.000 quintaux d'avoine.

C'est ce surplus exportable que les empires centraux ont utilisé pour combler une partie de leur déficit alimentaire, et par les renseignements successifs que nous avons donnés ici-même, d'après les journaux roumains, nos lecteurs savent que du milieu de décembre 1915 à la fin mars 1916, le gouvernement roumain a autorisé la vente à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie d'environ 12 millions de quintaux de blé, 10 millions de maïs et 2 à 3 millions de quintaux d'orge, d'avoine et de légumes secs divers.

C'est une manière assez singulière de pratiquer la neutralité, et ces faits, rapprochés de la violente campagne que la presse germanophile poursuit à Bucarest contre les nations de l'Entente, campagne que le gouvernement de M. Bratiano semble encourager par son attitude indifférente, peuvent nous ménager de désagréables surprises, malgré les amis très nombreux et très sincères que la Russie, la France, l'Angleterre et l'Italie comptent en Roumanie.

Indépendamment des céréales proprement dites, l'agriculture roumaine produit en moyenne 1 million 500.000 hectolitres de vin, 3 millions de quintaux de betteraves à sucre, 1.600.000 quintaux de légumes secs, 3 millions de quintaux de légumes frais et pommes de terre, et 750.000 quintaux de prunes.

Enfin, son cheptel compte, d'après le dernier recensement, environ 1.228.000 chevaux, 2.937.000 bovidés, 6 millions de moutons et près de 2 millions de

porcs. Mais après les exportations effectuées dans la direction des empires centraux — exportations que la presse conservatrice favorable à l'Entente a dénoncées, et qui, ajoutées aux exportations de céréales et de légumes secs, ont eu pour conséquence d'élever, en Roumanie, le prix de la vie dans des proportions exagérées — il serait intéressant de savoir ce qui reste aujourd'hui du cheptel roumain.

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

Loi sur les Bénéfices exceptionnels ou supplémentaires pendant la Guerre

La Chambre des Députés a approuvé, vendredi dernier, tel qu'il lui était présenté, le texte arrêté par le Sénat de la loi sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires pendant la guerre.

Le projet de loi avait été déposé, le 13 janvier, sur le bureau de la Chambre, par le ministre des Finances. Il fut voté avec des modifications plus ou moins sensibles, par la Chambre des Députés le 22 février et par le Sénat le 8 juin. Mais, comme on l'a vu plus haut, il a dû revenir de nouveau devant la Chambre basse.

Cette loi est divisée en deux parties : la première concerne « l'établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre », et la seconde a trait à « certaines mesures fiscales relatives à la législation des patentes ».

A la date du 21 janvier, *L'Economiste Européen* avait analysé le projet du ministre des Finances. En raison des modifications que ce projet a subies, nous croyons devoir en reparler de nouveau.

Ainsi que le stipule l'article 1^{er}, une contribution extraordinaire est instituée sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés depuis le 1^{er} août 1914 jusqu'à l'expiration du douzième mois qui suivra celui de la cessation des hostilités :

1^o Par les personnes, non patentées, — exception faite des agriculteurs vendant leur récolte à l'Etat, — ayant passé des marchés, soit directement, soit comme sous-traitants, pour des fournitures destinées à l'Etat ou à une administration publique, et par toutes personnes ayant accompli un acte de commerce à titre accidentel ou en dehors de leur profession en vue du même objet ;

2^o Par les personnes patentées ou non, ayant prêté leur concours pécuniaire ou leur entremise moyennant rémunération, redevance ou commission, pour la conclusion d'un marché avec l'Etat ou avec une administration publique ;

3^o Par les Sociétés et les personnes passibles de la contribution des patentes, dont les bénéfices ont été en excédent sur le bénéfice normal ;

4^o Par les exploitants d'entreprises assujetties à la redevance proportionnelle prévue par l'article 33 de la loi du 21 avril 1810.

La contribution extraordinaire est établie en prenant pour base l'excédent du bénéfice net respectivement obtenu pendant la période s'étendant du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1915, et pendant chacune des années suivantes sur le bénéfice normal constitué par la moyenne des produits nets réalisés au cours des trois exercices antérieurs au 1^{er} août 1914. Toutefois, si la période pendant laquelle ont été réalisées, antérieurement au 1^{er} août 1914, les opérations du contribuable dont parle la loi, ne comprend pas trois exercices, le bénéfice normal est calculé d'après la moyenne des résultats pendant cette période.

Mais le bénéfice normal ne peut, en aucun cas, — même si le contribuable n'a réalisé d'opérations qu'à partir du 1^{er} août 1914, être évalué à une somme inférieure à 5.000 francs, ni à 6 % des capitaux réellement engagés par lui et rémunérés dans ses entreprises, tels qu'ils résultent d'actes, de livres de commerce ou d'autres preuves certaines.

Pour établir la comparaison du bénéfice normal, les profits à comparer sont constitués par la totalisation des produits nets des diverses entreprises exploitées en France par un même contribuable, sous déduction, s'il y a lieu, des pertes résultant d'un déficit d'exploitation dans certaines de ces entreprises. En outre, la comparaison de la période du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1915 est faite avec le bénéfice normal majoré de cinq douzièmes. Et pour la dernière période d'imposition, le bénéfice normal sera, s'il y a lieu, majoré ou diminué d'un nombre de douzièmes égal à la différence entre le nombre de mois compris dans cette période et un exercice annuel.

Le produit net, en période de guerre, est calculé en établissant le bilan, pour chaque entreprise, suivant les règles antérieures adoptées par cette même entreprise, en déduisant, par exemple, s'il y a lieu, le montant nécessaire à la réserve légale, et à celles destinées d'ordinaire à l'amortissement des bâtiments et du matériel. Du bénéfice supplémentaire établi comme il vient d'être dit, et pour obtenir le bénéfice imposable, il est encore déduit :

1^o Les sommes destinées aux amortissements supplémentaires nécessités, soit par les dépréciations exceptionnelles du matériel résultant d'une prolongation de la durée journalière du travail normal, soit par le fait d'installations ou de dépenses spéciales effectuées en vue de fournitures de guerre ;

2^o Les sommes correspondant à l'intérêt à 6 % des capitaux employés dans les entreprises situées en pays envahi ou sinistrés et à l'amortissement habituel de ces entreprises.

Aucune déduction ne sera opérée au profit de l'intermédiaire qui se sera contenté de rétrocéder un contrat en prélevant une remise.

Toute personne non patentée, ayant passé des marchés pour des fournitures destinées à l'Etat, soit directement, soit comme sous-traitant, et toute personne, patentée ou non, ayant prêté son concours pécuniaire ou son entremise moyennant rémunération, redevance ou commission, doivent produire, dans les deux mois qui suivront le soixantième jour après la promulgation de la loi, la déclaration du bénéfice exceptionnel par elles réalisé du 1^{er} août 1914, sous déduction de 5.000 francs, en indiquant à quel titre elles ont réalisé ce bénéfice. La même déclaration sera faite pour les années à venir, dans les trois mois qui suivront le 31 décembre de chaque année.

Tout patenté ou exploitant de mines doit produire une déclaration comportant pour chacune de ses exploitations : 1^o Le bénéfice net réalisé pendant la période à laquelle se rapporte l'imposition ; 2^o le montant du bénéfice normal ; 3^o l'excédent constituant le bénéfice supplémentaire ; 4^o les sommes déduites pour la réserve légale et pour les amortissements habituels. S'il ne veut ou ne peut fournir les éléments nécessaires à la détermination du bénéfice normal, il évaluera celui-ci à une somme égale à trente fois le principal de la patente, sans que cette somme puisse être inférieure ni à 5.000 francs, ni à 6 % des capitaux réellement engagés dans les entreprises.

En outre, le contribuable indiquera, dans sa déclaration, s'il y a lieu, les sommes à déduire du bénéfice supplémentaire : 1^o pour les pertes d'exploitation ; 2^o pour les déductions autorisées, comme il a été dit plus haut.

Enfin les déclarations seront faites sur ou d'après des formules déposées dans les mairies ; les délais impartis pour les produire pourront être prolongés, par décision du directeur général des contributions directes, sur la demande du contribuable dont le bilan annuel est habituellement établi sur une période de douze mois ne coïncidant pas avec l'année normale, et lesdites déclarations seront soumises à l'examen d'une Commission siégeant au chef-lieu de chaque département.

Notons encore que le contribuable qui n'aura pas produit sa déclaration dans les délais impartis sera imposé par voie de taxation d'office, après mise en demeure suivie d'un nouveau délai d'un mois.

Pour tous les assujettis, la taxation sera établie par la commission, dont les décisions pourront faire l'objet d'appel. Cet appel devra être fait dans le délai d'un mois à partir du jour où les assujettis ont reçu notification des décisions de ladite Commission.

L'impôt est calculé :

Pour les bénéfices exceptionnels réalisés, sur le taux de 50 %. Toutefois s'il s'agit des bénéfices supplémentaires de Sociétés ou de personnes passibles de la contribution des patentes ou de la redevance des mines, le taux de 50 % sera appliqué à la portion du bénéfice excédent 5.000 francs.

Lorsque, sauf en cas de bonne foi, la déclaration sera reconnue insuffisante, la contribution correspondant à la fraction du bénéfice supplémentaire non déclarée sera majorée de moitié, si toutefois cette fraction est supérieure à 10 % du bénéfice total, et la charge de la preuve incombe à l'administration. D'autre part, les droits afférents au bénéfice imposable seront majorés de 10 % à l'égard de tout contribuable qui n'aura pas souscrit de déclaration dans les délais prévus, et toute omission relevée par l'administration des contributions directes pourra être réparée jusqu'à l'expiration de l'année qui suivra celle de la cessation des hostilités.

Le paiement des contributions est exigible par quart de deux mois en deux mois, à partir du premier jour du mois qui suit la publication du rôle pour l'impôt afférent à la période du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1915, et de trois mois en trois mois pour les autres exercices. Toutefois, pour les sociétés ou les personnes patentées ou passibles de la redevance des mines, les deux derniers quarts ne seront exigibles que six mois après l'expiration du dernier exercice de la période pour laquelle la contribution extraordinaire est instituée. Dans ces six mois, en cas de déficit par rapport au bilan normal, révélé par un des bilans de la période de guerre, le contribuable aura droit à une détaxe correspondant à l'importance de ce déficit.

Telles sont les grandes lignes de la « Loi sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires pendant la guerre ». Ajoutons encore que les fabricants qui fournissent aux administrations publiques ou aux établissements publics, — même si ces ventes sont effectuées sans adjudication ni marché préalable, — sont imposables au droit fixe de patente pendant la période comprise entre le 1^{er} août 1914 et le jour de la cessation des hostilités, et que ce droit de patente est appliqué également aux maîtres-ouvriers des corps de troupe, à raison des fournitures faites par eux à l'administration militaire pendant ladite période.

Georges BOURGAREL.

Les Comités et Sous-Comités consultatifs d'Action Economique

A la fin de l'année 1915 ont été créés, sur l'initiative de M. Joseph Thierry, sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, des Comités consultatifs d'action économique établis aux chefs-lieux des régions de corps d'armée de la zone de l'intérieur. A chacun de ces Comités ont été rattachés des sous-Comités installés aux chefs-lieux des départements correspondants.

Six mois d'expérience permettent aujourd'hui de se rendre compte des résultats obtenus et, par ceux-ci, de la valeur de cette institution.

Mais d'abord, quel a été son but, comment a-t-elle été conçue, comment fonctionne-t-elle ?

L'état de guerre a apporté dans la vie écono-

mique du pays des perturbations qui résultent toutes de certaines causes générales : diminution de la main-d'œuvre, difficultés des transports, raréfaction des matières premières, etc., et dont les effets ne peuvent être atténués sans l'intervention de l'Etat.

Mais ces effets ne se manifestent pas partout de la même façon, ni avec une égale intensité : ils varient forcément suivant la nature de l'activité de la région où on les observe. Il n'est donc pas possible que des mesures d'ensemble, si heureuses et si opportunes qu'on les imagine, répondent exactement et en temps voulu à tous les besoins. Par cela même qu'elles sont des mesures d'ensemble, elles visent le cas général et procèdent par grandes lignes ; c'est souvent trop ou pas assez. Il faut y joindre l'interprétation appropriée aux circonstances locales, l'application judicieuse à des situations particulières parfaitement connues et justement appréciées. Il faut aussi pouvoir résoudre les cas d'espèce qui n'ont pu être prévus et qui surgissent chaque jour.

Les administrations centrales peuvent-elles satisfaire à ces nécessités ? Assurément non. On ne saurait y parvenir qu'en encourageant les initiatives, en groupant les bonnes volontés, en faisant appel aux compétences. Le pouvoir central doit se contenter de préparer des moyens d'action et d'action rapide. Pour la mise en œuvre de ces moyens, il doit faire confiance à ses représentants locaux et organiser leur collaboration avec les représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, de leur circonscription.

M. Joseph Thierry a senti combien serait avantageuse pour le pays une décentralisation ainsi comprise et sagement limitée. Les Comités et sous-Comités consultatifs d'action économique, créés en parfait accord avec les ministres du Commerce et de l'Agriculture, ont eu pour but de la réaliser, et c'est dans cette tentative de décentralisation que réside l'intérêt de ces Comités, pour le présent et peut-être aussi pour l'avenir.

Pour que les Comités pussent fonctionner sans retard et sans à-coup, il fallait que leur organisation s'adaptât à l'organisation administrative existante. Ils ont donc été constitués comme il suit :

1^o Les Comités régionaux comprennent :

Le Préfet du département où siège le Comité, président ; l'Intendant Militaire, directeur du service de l'Intendance de la région ; un officier de l'Etat-Major de la région ; un inspecteur départemental du Travail ; le directeur des services agricoles du département où siège le Comité ; un président de commission de ravitaillement ; le Trésorier payeur général du département où siège le Comité ; deux représentants du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture par département compris dans la région et choisis parmi les membres des chambres de commerce, des chambres consultatives des Arts et Manufactures, des sociétés et associations d'agriculture et des syndicats professionnels ou agricoles. Enfin, un officier ou fonctionnaire désigné par le Ministre de la Guerre et chargé d'assurer la liaison entre le Comité et l'Administration Centrale de la Guerre.

2^o Les sous-Comités départementaux comprennent :

Le Préfet du département, président ; un officier général ou son délégué désigné par le commandant de la région ; le président du Conseil général ; le directeur des services agricoles du département ; les six représentants de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, membres du Comité régional ; l'officier ou fonctionnaire désigné par le Ministre pour assurer la liaison entre le Comité régional et l'Administration centrale de la Guerre, et qui fait partie de tous les sous-Comités départementaux de la région.

Cette composition des Comités et sous-Comités

s'explique d'elle-même en ce qui concerne leurs membres civils ; quant à la présence des membres militaires, elle se justifie par les circonstances actuelles.

La mobilisation générale a incorporé dans l'armée tous les hommes soumis aux obligations militaires ; les nécessités de la défense nationale exigent que l'Administration de la guerre garde la haute main sur les transports de toute nature, se réserve certaines matières premières, absorbe certaines productions, etc.

Mais en même temps l'autorité militaire a l'obligation étroite de ne pas maintenir des forces inemployées. Il lui appartient d'apprécier à quel moment et dans quelle mesure les ressources dont elle dispose exclusivement et exceptionnellement peuvent être rendues à leurs fins normales et consacrées à l'activité économique du pays. Elle ne peut le faire, il est vrai, que d'une façon malheureusement limitée ; aussi importe-t-il qu'elle n'agisse qu'à bon escient et que, par suite, elle s'en-toure de renseignements aussi complets que possible.

Les Comités et sous-Comités consultatifs ont pour mission essentielle de fournir ces renseignements. Ils ont à étudier, chacun dans sa circonscription de fonctionnement, les conséquences de l'état de guerre et les mesures dont l'adoption leur semblerait utile pour remédier à des situations locales qu'ils sont tout particulièrement à même de connaître et d'apprécier.

Grâce à eux, les agriculteurs, les industriels et les commerçants savent à qui s'adresser avec la certitude d'être entendus. Ils sont, pour ainsi dire, les centres de ralliement où viennent se réunir les doléances, les suggestions et les demandes. Après examen par des personnalités, informées et compétentes, les questions soulevées sont tranchées sur place par les autorités locales, préfets et commandants de région de corps d'armée, auprès desquels fonctionnent les Comités, ou transmises par ces autorités au sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, quand la décision à prendre excède leur compétence.

Le sous-secrétaire d'Etat décide ou intervient, quand il le juge utile, auprès des divers services de la Guerre ou auprès des autres ministères pour obtenir la solution demandée. Il s'attache d'ailleurs surtout à fournir, par des décisions de principe, aux autorités locales, les moyens d'action qui leur permettent de donner rapidement aux propositions des Comités la suite qu'elles comportent.

Quelle que soit la décision intervenue, il la notifie sans délai aux Comités, le meilleur moyen de stimuler leur zèle étant de leur montrer toute l'importance attribuée à ces travaux. Aucune des questions soulevées par eux ne reste sans réponse.

On ne saurait se proposer ici d'énumérer en détail tous les résultats obtenus grâce à l'action des Comités et sous-Comités et l'on se contentera d'en donner un aperçu d'ensemble.

Au début de 1915, l'une des questions les plus préoccupantes était la difficulté des transports. Les Comités se sont immédiatement attachés à réaliser la reprise et l'intensification de la navigation intérieure.

Il fallait dans ce but obtenir le personnel idoine et les moyens de traction nécessaires. Les demandes faites ont été accueillies chaque fois qu'il a été possible et plusieurs centaines de péniches ont pu être remises en marche sur les canaux d'Ille-et-Rance, de Nantes à Brest, latéral de la Loire, du Berry, de Bourgogne, du Centre, de l'Est, du Midi, latéral à la Garonne, sur la Mayenne, la Sarthe et la Dordogne.

En ce qui concerne les voies ferrées, de nombreux wagons utilisés comme abris ou magasins ont été libérés ; des wagons étrangers ont été mis en circulation sur certains réseaux, des trains de ravi-

taillement ont été obtenus pour des régions mal desservies ; des modifications d'horaire ont été consenties pour assurer les correspondances ou l'accélération du service postal ; les chargements et déchargements ont été accélérés par l'obtention d'équipes militaires de coups de main et de chevaux pour les camionnages ; des services mixtes d'autobus (voyageurs et messageries) ont été organisés dans certaines régions, etc...

Des interventions dans nombre de cas particuliers ont permis aux syndicats agricoles des diverses régions de recevoir, en temps voulu, un tonnage fort important d'engrais et de produits anti-cryptogamiques ; des semences diverses, des fers à bœufs, du charbon de forge, etc. En bien des points, le commerce a pu être réapprovisionné opportunément en pétroles et en essences, en riz, blé, sel, paille, sucre, farine, charbon, etc...

L'arrêt complet d'industries privées et d'industries d'intérêt public (eau, gaz, électricité) avec ses fâcheuses conséquences a pu être évité par l'achèvement rapide de charbons ou de matières premières de toutes sortes ou par l'obtention de permis d'exportation demandés aux pays alliés (minerais, cotons, laines, pâtes à papier, osiers, diamants bruts, etc., etc.). Des matières premières réservées à la Guerre ont été en maints endroits mises à la disposition d'établissements signalés comme particulièrement intéressants pour l'activité économique du pays ou pour celle d'une région déterminée.

D'une façon générale, une meilleure utilisation pour les besoins de l'agriculture, de la main-d'œuvre militaire disponible, a été obtenue par des ententes directes entre les Comités et les généraux commandant les régions.

D'un autre côté, il a été posé en règle absolue que les autorités militaires, saisies de demandes de sursis d'appel formulées dans un intérêt général, ne se prononceraient qu'après que les Comités auraient formulé un avis sur le bien-fondé et sur l'opportunité de ces demandes.

C'est ainsi que des mises en sursis nombreuses, après étude par les Comités, ont été prononcées : au profit de l'agriculture (chefs d'exploitation, vachers-fromagers, gauleurs d'olives, maréchaux-ferrants, réparateurs de machines agricoles, etc.) ; au profit du commerce (bouchers, minotiers, boulangers, employés de maisons importantes, etc.) ; de l'industrie (gemmeurs de pins, spécialistes de filatures, de tissages, de fabriques de chaux, d'imprimeries, de tanneries, de scieries, etc...).

Grâce aux démarches des Comités, des usines ont pu être remises en marche, d'autres ont été installées ; des travaux forts importants que la guerre avait interrompus (par exemple : barrage des Fades sur la Sioule donnant 5.000 chevaux de force ; barrage de Lignon, Haute-Loire, pour l'alimentation en eau de la ville de Saint-Etienne) ont pu être achevés.

Ainsi qu'on le voit, les Comités et sous-Comités ont exercé leur activité dans toutes les parties du domaine économique.

Mais ils ne se sont pas contentés de traiter uniquement des questions d'intérêt local. Leurs études, leurs délibérations ont aussi porté sur des questions d'intérêt général se rapportant au temps de guerre ou à la période qui s'ouvrira avec la conclusion de la paix.

Les comptes rendus de ces derniers travaux sont envoyés au sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, qui se réserve d'en tirer des synthèses ou des exposés généraux, permettant de se rendre compte du point de vue auquel certaines grandes questions sont envisagées dans les diverses régions de la France et d'arriver plus facilement à des solutions qui donnent satisfaction à tous les intérêts en présence. Quand il y a lieu, le sous-secrétaire d'Etat inscrit lui-même au programme des Comités des questions de cette nature. C'est en quelque sorte le referendum *a priori*

sur les mesures d'ordre économique que réclament les circonstances.

Les Comités et sous-Comités, ayant ainsi suivi, au jour le jour, la vie économique du pays, se trouveront d'ailleurs admirablement préparés à indiquer les mesures locales propres à faciliter la transition du pied de guerre au pied de paix.

Ajoutons enfin que, sur la proposition de M. Joseph Thierry, le Général en chef a constitué également des Comités et sous-Comités d'action économique dans la zone des armées, où ils fonctionnent sous sa direction, de la même façon que dans la zone de l'intérieur.

Indépendamment des services qu'ils peuvent rendre, dès maintenant, ces Comités seront appelés à jouer un rôle important quand la libération des régions occupées par l'ennemi permettra de songer à leur restauration économique.

En résumé, il est permis de dire que la tentative de décentralisation très intéressante tentée sur l'initiative du sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance a pleinement réussi ; elle a déjà donné des résultats marqués et elle en promet de plus sensibles encore pour l'avenir.

Il est seulement regrettable que son importance n'ait pas été partout comprise et que l'on ait jugé opportun de créer d'autres organisations du même genre, dont les attributions sont plus ou moins spécialisées mais chevauchent cependant sur celles des Comités et sous-Comités d'action économique. On ne peut ainsi que jeter le trouble dans les esprits et disperser des efforts qu'il serait préférable de coordonner tous vers un objectif unique.

A. L.

La Houille blanche et les Contributions

La crise du charbon que nous subissons en ce moment, et les recettes fiscales nouvelles que la liquidation de la guerre rendra nécessaires, donnent à l'étude ci-après, publiée par la *Lumière Electrique*, un véritable caractère d'actualité :

Si la houille blanche est une source de richesse pour le pays, elle l'est surtout pour l'Etat qui participe, dans une large mesure, aux bénéfices que réalise l'exploitant d'une usine hydraulique. Il est absolument inexact de croire qu'il suffit au propriétaire d'une chute de l'aménager pour en retirer un profit considérable. L'Etat intervient immédiatement et prélève à son profit des droits importants.

Nous prendrons l'exemple d'une usine hydro-électrique de 5.000 chevaux avec transport de force et poste principal de distribution d'énergie. Supposons que cette entreprise soit au capital de 3 millions de francs, avec 3 millions d'obligations ; nous admettrons, ce qui est presque toujours le cas, que la Société ne distribue de dividende qu'au bout de cinq ans, et nous établirons le calcul sur la base d'un intérêt de 6 % l'an, qui correspond au loyer de l'argent des entreprises hydro-électriques.

Les impôts et contributions payés directement à l'Etat peuvent être évalués comme suit (cette estimation a été faite d'après les données d'une usine existante et serait plutôt au-dessous de la réalité).

TABLEAU I.

	Valeur après	
	Par an	Cinq ans
	Francs	Francs
1° Frais de constitution, droits de mutation sur terrains, etc. (30.000)...	"	40.000
2° Impôt foncier.....	7.200	30.000
3° Mainmorte.....	7.500	31.200
4° Patente.....	12.500	56.400
5° Droits divers, contrôle, droits de passage, enregistrement, timbre, taxes, retraits ouvrières, frais de Bourse et Chambre de commerce.	5.000	27.600

	Par an	Val. ap ⁵ ans
	Francs	Francs
6° Timbre des actions pendant deux ans	2.700	6.600
7° Timbre des obligations.....	2.700	15.200
10° Droits de transmission sur 6 millions	18.000	101.500
11° Taxe sur le revenu des actions.....	7.200	"
12° Taxe sur le revenu des obligations..	7.200	40.600
	70.000	349.100

Le jour où les actionnaires recevront un dividende de 6 %, qui sera d'ailleurs réduit à 5,5 % environ par retenue des droits de transmission et de la taxe sur le revenu, l'Etat aura déjà touché 330.000 francs environ, soit 11 % du capital social.

L'amortissement de cette somme en trente ans exige une annuité de 25.000 francs, à laquelle s'ajoutent les impôts payés annuellement, ce qui représente un total de 95.000 francs ou 3,17 % du capital, soit plus de la moitié du dividende distribué aux actionnaires.

Et encore, n'avons-nous pas tenu compte dans ce calcul de tous les profits indirects que l'Etat a retirés de l'aménagement de la chute, droits de douane, taxes diverses, etc. ; on aurait même à tenir compte des profits que réalise l'Etat sur toutes les industries que fait naître la production d'énergie électrique.

Une entreprise de production d'énergie par la houille blanche n'est donc intéressante que si elle est assurée d'un revenu brut de près de 10 % du capital-actions.

Il n'est pas exagéré de prétendre que, par l'aménagement d'une chute, l'Etat s'attribue un revenu d'au moins 3 à 4 % du capital social et qu'il devient en quelque sorte un actionnaire privilégié de la Société. On peut estimer à 1.000 francs par cheval, en moyenne, le coût de l'aménagement d'une chute d'eau, y compris le transport de force et le poste d'arrivée. Comme le taux de 3 à 4 % correspond précisément à celui des emprunts de l'Etat en temps normal, on arrive à la conclusion suivante :

Tout cheval hydraulique aménagé augmente de 500 francs la fortune de l'Etat.

En d'autres termes, toute création de chute équivalait, pour l'Etat, à l'obtention d'un titre de 500 francs par cheval installé, titre privilégié ayant les avantages des obligations et des actions, puisqu'il est assuré d'un revenu minimum, tout en participant aux bénéfices. On en arriverait, ainsi, à la conception de l'Etat capitaliste dans le sens économique du mot, c'est-à-dire de l'Etat capitaliste qui devient en quelque sorte l'associé de l'industriel et qui subordonne ses profits à la prospérité de l'entreprise.

Cette conception n'est d'ailleurs pas nouvelle, car, si nous jetons un regard sur certains pays voisins, nous remarquons que ces Etats ne craignent pas de s'intéresser, comme actionnaires ou comme obligataires, aux entreprises susceptibles d'augmenter le bien-être du pays.

La plupart des Etats cantonaux Suisses ont des intérêts directs dans les entreprises de transport et d'électricité qui desservent leur région ; ils s'intéressent même à des entreprises purement industrielles (Nouvelle Fabrique Suisse de soude, etc.).

Au lieu de décourager les initiatives par de multiples difficultés et par des contributions surannées, l'Etat aurait intérêt, non seulement à diminuer, mais à simplifier les impôts qui frappent la houille blanche et à favoriser par tous les moyens les entreprises de production d'énergie.

Cet appui de l'Etat pourrait se manifester sous des formes très différentes, soit par dégrèvements des entreprises de houille blanche pendant les premières années d'exploitation, soit sous forme de subventions à fonds perdus ou remboursables par annuités, soit enfin par participation directe dans les entreprises.

Le Gouvernement, conscient des intérêts du pays, est déjà entré dans cette voie ; il vient d'apporter son appui à la création de plusieurs usines hydro-électriques. C'est là une étape intéressante dans l'histoire de la houille blanche française.

Max Du Bois.

A l'Académie d'Agriculture

La Famine imminente en Allemagne

On lit dans le *Figaro* du 6 juillet 1916 :

Le lieutenant-colonel Edmond Théry, que ses hautes fonctions au ministère de la Guerre placent, on le sait, à la source même des renseignements les plus sévèrement contrôlés et les plus rigoureusement officiels concernant nos ennemis, fait devant l'Académie un exposé très net de la situation actuelle de l'Allemagne au point de vue alimentaire.

Sous la double influence des mauvaises récoltes et du resserrement du blocus, cette situation, dès le commencement de 1916, s'annonçait grave ; il est parfaitement établi, à la date de fin juin, qu'elle est pire qu'on l'aurait pu croire.

Quelques chiffres officiels allemands : la production des céréales à pain était, en 1913, de 205.517.000 quintaux ; en 1914, de 180.136.000 quintaux, et en 1915, de 156.682.000 quintaux seulement ; d'autre part, la production des pommes de terre tombait de 541.211.000 quintaux en 1913, à 520 millions de quintaux en 1915.

La nouvelle récolte, que sera-t-elle ?

Les indications que M. Edmond Théry a recueillies lui font supposer qu'elle sera médiocre et peut-être inférieure encore à celle de l'année dernière.

Des intempéries, en effet, ont compromis les céréales et les pommes de terre dans la Westphalie, dans la Saxe, dans certaines parties de la Bavière...

« Or, remarque le lieutenant-colonel Théry, même avec une récolte semblable à la moyenne de 1914-1915, c'est le désastre pour l'ALLEMAGNE, si le blocus, qui n'a joué que très faiblement pendant l'année 1915, reste ce qu'il est depuis huit mois, et, à plus forte raison, s'il devient encore plus sévère dans l'avenir... ainsi que cela peut parfaitement arriver. »

De vifs applaudissements répondent à cette communication si intéressante par ses constatations et ses sous-entendus.

CH. DAUZATS.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Les prêts à l'Etat des titres des pays neutres : leur montant dépasse un milliard de francs ! — En quelques semaines, le montant des titres des pays neutres remis à l'Etat a dépassé un milliard de francs.

Les porteurs de ces valeurs comprenant tout l'intérêt de l'opération de prêt continuent à en apporter un grand nombre au Trésor.

Rappelons qu'en échange de leurs titres, timbrés français ou non timbrés, ils reçoivent un certificat négociable en Bourse.

Avec ce certificat, ils encaissent régulièrement leurs coupons avec bénéfice de change, s'il y a lieu, et le montant de l'amortissement éventuel de leurs valeurs si elles sont appelées au remboursement.

Enfin le porteur reçoit immédiatement une bonification d'un quart de revenu brut annuel des valeurs déposées.

Dans ces conditions, les détenteurs de titres des pays neutres ne doivent pas hésiter à venir renforcer le crédit public en bénéficiant eux-mêmes d'avantages très intéressants !

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	29 juin 1916	6 juillet 1916
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
Or.....	4.763.256.766	4.769.701.111
Argent.....	343.953.617	343.948.683
	5.107.210.383	5.113.649.794
Disponibilité à l'étranger.....	709.432.016	645.863.576
Effets échus hier à recevoir à ce jour	585.723	798.887
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	165.294.744	160.087.160
{ Effets Etranger..	1.762.280	1.840.499
{ Effets du Trésor	32.132	307.155
Portefeuilles des succursales.....	280.807.753	248.528.886
Effets prorogés { Paris.....	572.757.749	668.395.187
{ Succursales.....	796.061.407	789.687.816
Avances sur lingots à Paris.....	4.290.006	4.290.006
Avances sur lingots dans les succurs.	"	"
Avances sur titres à Paris.....	755.360.870	752.989.608
Avances sur titres dans les succurs.	446.380.305	457.088.973
Avances à l'Etat.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	7.900.000.000	8.100.000.000
Avances temporaires au Trésor public	43.150	43.150
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	1.140.000.000	1.170.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques)....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	98.742.825	98.742.825
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	41.845.438	41.880.173
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	765.639	1.066.014
Emploi de la réserve spéciale.....	7.301.620	7.301.620
Divers.....	339.853.465	332.253.866
Total.....	18.785.508.215	18.911.795.345
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves { Loi du 17 mai 1894.....	10.000.000	10.000.000
{ Ex-banques département.	2.980.750	2.980.750
{ Loi du 9 juin 1857.....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque....	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	15.805.654.730	16.046.210.545
Arrerages de valeurs déposées.....	28.204.451	73.428.172
Billets à ordre et récépissés.....	5.963.512	5.991.590
Compte courant du Trésor.....	38.276.987	42.086.691
Comptes courants de Paris.....	1.381.640.405	1.269.055.377
Comptes courants dans les succursales	891.002.355	854.136.478
Dividendes à payer.....	24.948.974	14.971.414
Escompte et intérêts divers.....	2.047.658	3.946.625
Reescompte du dernier semestre.....	11.963.093	11.963.093
Divers.....	370.342.154	364.541.194
Total.....	18.785.508.215	18.911.795.345

Comparaison avec les années précédentes

	10 juillet 1913	9 juillet 1914	30 juillet 1914	8 juillet 1915	6 juillet 1916
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.593.8	6.039.9	6.683.2	12.328.2	10.016.2
Encaisse or.....	3.313.7	4.092.6	4.141.3	3.944.9	4.769.7
— argent.....	622.2	637.4	625.3	369.1	343.8
Portefeuille.....	1.567.5	3.059.3	1.444.2	2.470.6	1.869.6
Avances aux partic.	758.5	932.8	743.8	614.9	1.124.4
— à l'Etat.....	200.0	200.0	200.0	6.400.0	8.300.0
Compt. cour. Trésor	244.0	327.0	382.6	67.1	42.1
— partic.	612.1	2.689.3	947.6	2.383.9	2.123.2
Taux d'escompte....	4 0/0	4 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0

Le commerce extérieur de la France. — La direction générale des douanes vient de publier les documents statistiques sur le commerce extérieur de la France pendant le mois d'avril 1916. En voici le résumé :

Valeur des marchandises importées et exportées en avril 1915 et 1916 (commerce spécial)

IMPORTATIONS	En avril		Différences en 1916
	1915	1916	
(Milliers de francs)			
Objets d'alimentation.....	160.221	187.108	+ 26.887
Matières nécessaires à l'industrie.....	291.629	350.543	+ 58.914
Objets fabriqués.....	239.767	245.630	+ 5.863
Total.....	691.617	783.281	+ 91.664

EXPORTATIONS	1915	1916	Dif. en 1916
Objets d'alimentation.	56.229	38.137	- 18.092
Matières nécessaires à l'industrie.....	53.319	58.635	+ 5.316
Objets fabriqués.....	137.636	195.457	+ 57.821
Colis postaux.....	11.949	19.167	+ 7.218
Totaux.....	259.133	311.396	+ 52.263

Pour les quatre premiers mois de 1916, les variations avec les quatre mêmes mois de 1915 se présentent ainsi :

Valeur des marchandises importées et exportées du 1 ^{er} janvier à fin avril 1915 et 1916 (Commerce spécial)			
Quatre premiers mois			
IMPORTATIONS	1915	1916	Différences en 1916
(Milliers de francs)			
Objets d'alimentation.	624.950	780.609	+ 155.659
Matières nécessaires à l'industrie.....	894.949	1.258.740	+ 363.791
Objets fabriqués.....	661.099	792.416	+ 131.317
Totaux.....	2.180.998	2.831.765	+ 650.767
EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation.	185.311	141.144	- 44.167
Matières nécessaires à l'industrie.....	196.138	235.012	+ 38.874
Objets fabriqués.....	471.817	658.242	+ 186.425
Colis postaux.....	57.817	72.541	+ 14.724
Totaux.....	911.083	1.106.939	+ 195.856

Pour le mois d'avril, la balance de notre commerce extérieur se chiffre donc par une plus-value aux importations de 471.885.000 francs, alors que cette plus-value n'était que de 441.327.000 francs pendant le mois de mars, 401.617.000 francs en février et 410.003.000 francs en janvier.

Il faut cependant remarquer que pour le mois de mars les augmentations s'établissaient ainsi sur le mois correspondant de 1915 : aux importations, 103.487.000 francs ; aux exportations, 33.609.000 fr.

Quoi qu'il en soit, la situation générale, pour les quatre premiers mois de 1916, reste toujours défavorable, puisque nos achats sont en augmentation de 650.767.000 francs sur 1915, alors que nos ventes n'ont progressé que de 195.856.000 francs, et que notre balance commerciale s'établit par une plus-value de 1.724.826.000 francs aux importations, alors que cette plus-value n'était que de 1 milliard 252.941.000 francs pour les trois premiers mois.

La conférence financière des alliés. — M. Bark, ministre des finances de Russie, et le général Belyaef, chef de l'état-major russe, après un court séjour en Angleterre, sont arrivés le 29 juin à Paris.

M. Bark était accompagné de MM. Teodossief, directeur de la chancellerie ; Châtelain, directeur général des douanes ; de Sahmen, vice-directeur de la chancellerie de crédit ; Duchesne, chef du secrétariat, et Miller, fonctionnaire du ministère des finances.

Le général Belyaef était accompagné du général Mihelson, du colonel Okounef et du lieutenant Matvef.

Le général anglais Watters a accompagné le général Belyaef depuis Londres.

L'attaché financier, M. Arthur Raffalovich, et l'attaché militaire, le comte Ignatief, s'étaient rendus à Boulogne à la rencontre de la mission russe, qui a été saluée à Paris à la gare par les représentants des ministères des finances et de la guerre français, par M. Iswolsky, ambassadeur de Russie, et les membres de l'ambassade.

Les membres de la mission assisteront à la conférence financière des alliés qui va avoir lieu, et pour laquelle M. Mac-Kenna, chancelier de l'Échiquier britannique, est attendu prochainement à Pa-

ris, ainsi que M. Carcano, ministre du Trésor italien.

Société métallurgique de Montbard-Aulnoye. — L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 28 juin. Le bilan au 31 décembre 1915 qui lui a été soumis s'établit ainsi :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1915		
Actif		
Immobilisations	Amortissements effectués	Soldes
(En francs)		
Usine de Montbard		
Brevets, fonds de commerce, propriété foncière, matériel, outillage général, mobilier...	5.884.583 63	1.550.433 40
Usine d'Aulnoye		
Brevets, propriété foncière, matériel, outillage général, frais de construction.....	1.392.202 37	4.356.011 14
Divers		
Frais de constitution de Société, frais d'emprunt hypothécaire, frais d'émission d'actions nouvelles, frais d'études.....	647.060 70	" "
	7.923.846 70	
Prime de remboursement d'obligations.....	85.470 "	604.530 "
Valeurs réalisables		
Marchandises en approvisionnement.....		2.394.910 69
Avances diverses.....		77.683 62
Portefeuille-titres.....		10.225.000 "
Débiteurs divers.....		9.174.004 83
Valeurs disponibles		
Caisses, Banquiers.....		1.802.492 52
Total.....		30.185.066 20
Passif		
(En francs)		
Capital.....		8.000.000 "
Obligations 4 1/2 0/0 (6.000.000 de fr., moins amortissement 756.500).....		5.243.500 "
Réserve statutaire et légale.....		218.332 52
Réserve de garantie.....		400.000 "
Réserve pour essais et études.....		300.000 "
Provision d'amortissements.....		2.400.000 "
Obligations amorties et coupons échus.....		230.319 90
Créditeurs divers.....		12.678.926 84
Profits et Pertes :		
Bénéfices de l'exercice.....	4.016.437 57	
Moins Amortissements et réserves.....	3.335.000 "	
	681.437 57	
Plus : Reliquat de l'exercice précédent.....	32.549 37	
		713.986 94
Total.....		30.185.066 20

Les bénéfices nets disponibles accusés par le bilan ressortent du « Compte de Profits et Pertes » suivant :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		En francs
Avoir		
Résultats bruts de l'exercice.....	4.276.775 47	
Report de l'exercice précédent.....	32.549 37	
	4.309.324 84	
Doit		
Service des Obligations.....	260.337 90	
Réserve de garantie.....	170.000 "	
Réserve pour essais et études.....	165.000 "	
Amortissements du matériel et des bâtiments..	1.800.000 "	
Provision d'amortissements.....	1.200.000 "	
	713.986 94	
Bénéfices nets disponibles.....		4.309.324 84

Les bénéfices nets disponibles ont été répartis ainsi :

A la réserve statutaire et légale.....	Fr. 34.071 87
1 ^{er} dividende de 5 0/0 aux Actionnaires.....	400.000 "
Au Conseil d'Administration.....	33.589 80
Aux actionnaires : dividende complémentaire de 2 0/0.....	160.000 "
Aux parts bénéficiaires.....	80.000 "
Report à nouveau.....	6.325 27
Somme égale.....	Fr. 713.986 94

Le dividende ressort donc, pour les actions, à 17 fr. 50, et pour les parts bénéficiaires à 1 fr. 60. Il a été mis en paiement, à partir du 30 juin, sous déduction des impôts, à raison de 16 fr. 80 net pour les actions nominatives, de 16 fr. 045 net pour celles au porteur, de 1 fr. 536 net pour les parts bénéficiaires nominatives et de 1 fr. 017 net pour les parts bénéficiaires au porteur.

Le rapport du Conseil d'administration mentionne que ses efforts ont eu pour préoccupation dominante d'augmenter par tous les moyens en son pouvoir la contribution de la Société à la défense du pays. D'ailleurs, par son outillage spécial, l'usine de Montbard, dès le temps de paix, était en mesure d'aborder les fabrications les plus délicates des produits militaires. Aussi la Société a-t-elle pu, dès les premiers jours des hostilités, apporter son concours à l'œuvre commune et l'élargir considérablement par la suite. Et grâce aux efforts patriotiques de son personnel, elle a obtenu du matériel dont elle disposait un rendement exceptionnel.

En outre, elle a procédé au développement de ses ateliers ; ce développement aura encore de l'utilité après la guerre, et suppléera dans une certaine mesure au déchet qu'elle aura dans son ancien matériel.

Il faut, en effet, tenir compte de la marche actuelle des usines et d'une usure du matériel absolument anormale. En outre, le retour à une situation normale pourra se faire attendre encore assez longtemps après la cessation des hostilités. C'est pourquoi, le Conseil se montre prudent et assure l'avenir par de larges amortissements et d'abondantes réserves.

La Société est toujours privée de nouvelles d'Aulnoye, mais il y a de fortes raisons de penser que l'ennemi ne l'a pas plus épargnée que beaucoup d'autres. Quant à la filiale *Le Métal Déployé*, elle a, au cours de l'année, apporté aussi son modeste appoint à l'œuvre commune, et ses résultats, quoique inférieurs à ceux des années précédentes, ont encore été satisfaisants.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes qui lui étaient soumis et les propositions du Conseil. A l'unanimité également elle a nommé administrateurs MM. Dujardin-Beaumetz et de Lapisse, administrateurs sortants, désigné comme commissaires des comptes MM. Guénard et Clairouin, et autorisé ses administrateurs à passer tels marchés ou à conclure telles entreprises qu'il y aura lieu avec la Société pendant l'année 1916. Elle a ratifié tous les traités et marchés passés dans les mêmes conditions pendant l'exercice 1915.

La Soie Artificielle. — Les actionnaires de la Société *La Soie Artificielle* se sont réunis en assemblée générale annuelle le 29 juin dernier. Les comptes de l'exercice 1915 qui leur ont été soumis, et qui ont été approuvés à l'unanimité, s'établissent ainsi :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1915		En francs
Actif		
Immobilisé :		
Terrains et constructions, force motrice, outillage, matériel roulant et de fabrication..		455.923 98
Mobilisable :		
Produits fabriqués.....		60.154 14

En francs	
Portefeuille.....	547.662 24
Espèces en Banque.....	480.871 46
— en caisse.....	55.282 60
Débiteurs divers.....	2.736.684 76
Total.....	4.336.579 18

Passif	
Capital.....	1.500.000 "
Amortissement des immobilisations.....	455.923 98
Prévision pour augmentation des moyens de production de la Société.....	458.901 30
Réserve légale.....	150.000 "
Coupons impayés.....	302.708 13
Créditeurs divers.....	400.073 34
Bénéfice de l'Exercice.....	1.068.972 43
Total.....	4.336.579 18

Les bénéfices accusés par le bilan ressortent du « Compte de Profits et Pertes » suivant :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		En francs
Crédit		
Produit net de l'exploitation industrielle.....	912.951 98	
Intérêts et divers.....	156.020 55	
	1.068.972 43	
Débit		
Bénéfice net de l'exercice.....	1.068.972 43	

La répartition de ces profits s'est effectuée comme suit :

Fr. 90.000 »	aux actionnaires.....	6 0/0 sur Fr. 1.500.000 "
» 146.845 80	au Conseil d'administration..	15 0/0 sur Fr. 978.972 43
» 416.063 315	aux actionnaires.....	50 0/0 sur Fr. 832.126 63
» 416.063 315	aux porteurs de parts bénéficiaires.....	50 0/0 sur Fr. 832.126 63
		Fr. 1.068.972 43

Cette répartition représente : 33 fr. 7375 par action, intérêt compris, et 11 fr. 875 par part de fondateur, et déduction faite de l'impôt sur le revenu et des droits de transmission, — le droit de timbre restant à la charge de la Société, — le montant net de chaque coupon s'est établi ainsi :

Actions nominatives, 32 fr. 388 ; actions au porteur, 30 fr. 053 ; parts de fondateur, 10 fr. 662.

Ces coupons (n° 13 pour les actions et n° 12 pour les parts de fondateur) sont mis en paiement depuis le 30 juin à la *Banque Française pour le Commerce et l'Industrie*, 17, rue Scribe, à Paris.

Le rapport du Conseil d'administration observe que, malheureusement, rien ne peut être dit sur la situation dans laquelle se trouve l'usine de Givet de la Société, aucune information n'ayant été obtenue sur le traitement qu'elle a pu subir de la part de l'ennemi. Aussi le Conseil a-t-il jugé prudent de procéder à un fort amortissement du stock, qui n'est plus porté à l'actif que pour 60.164 fr. 14. Dans ces conditions, les risques auxquels il est exposé se trouvent escomptés pour la plus grande part dans les prévisions.

Le Conseil d'administration a suivi les règles de prudence qu'il s'est toujours imposées dans l'évaluation des titres représentant les participations de la Société dans les différentes industries. Comme pour les précédents exercices, les 10.000 parts bénéficiaires de la *Société d'Izieux* ont été comptées pour mémoire.

Grâce à la réalisation presque complète du lot de marchandises que la Société avait pu heureusement enlever de Givet avant les hostilités, grâce

aussi au profit résultant pour elle de ses ententes avec différentes Sociétés de Soie Artificielle, les résultats de l'exercice ont été pleinement satisfaisants. D'autre part, le fonds de réserve légale ayant atteint son maximum, et les établissements de la Société restant complètement amortis, le « Compte de Profits et Pertes » n'a eu à subir aucun prélèvement spécial.

Nous avons dit au début que l'assemblée générale avait approuvé à l'unanimité les comptes qui lui ont été soumis. A l'unanimité, également, elle a : 1° renouvelé pour six ans, conformément à l'article 22 des statuts, les pouvoirs de MM. E. Bloch-Pimentel et Petrus Bernard, administrateurs sortants et rééligibles ; 2° nommé M. Franco commissaire pour l'exercice 1916, désigné M. Parent comme commissaire suppléant en cas d'empêchement, et fixé à 1.000 francs l'allocation à attribuer à celui qui fera le rapport ; 3° enfin donné quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 1915, approuvé les transactions intervenues au cours de ce même exercice entre la Société et les administrateurs ou les Sociétés ayant avec elle des administrateurs communs, et en a autorisé la continuation.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 5 juillet, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....	76.773.000	
Dette de l'Etat.....	41.045.400	
Autres garanties.....	7.434.900	
Or monnayé et en lingots.....	58.323.000	
	<u>76.773.000</u>	
Département de Banque		
Capital social.....	14.552.000	
Dépôts publics y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Épargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....	58.949.000	
Dépôts divers.....	103.607.000	
Traites à sept jours et diverses.....	30.000	
Solde en excédent.....	3.621.000	
	<u>180.399.000</u>	
Garanties en valeurs d'Etat.....	42.487.000	
Autres garanties.....	95.807.000	
Billets en réserve.....	40.406.000	
Or et argent monnayé en réserve.....	1.999.000	
	<u>180.399.000</u>	

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20,40	6 %
17 mai 1916	60.094	34.744	139.228	113.066	43.873	31,50	5
24 —	60.032	34.744	135.636	109.634	43.738	32,20	»
31 —	60.215	35.389	136.392	110.840	43.276	31,72	»
7 juin	61.570	35.484	132.587	105.789	44.536	33,58	»
14 —	61.577	35.355	139.805	112.890	44.652	31,93	»
21 —	61.707	35.215	142.749	115.570	44.942	31,47	»
28 —	61.379	35.899	155.650	129.500	43.930	28,21	»
5 juillet	60.322	36.367	162.556	137.994	42.405	26,08	»

Une grève enrayée. — Le Bureau de la presse à Londres a communiqué samedi la note suivante : « Cinq mille cinq cents mécaniciens des établissements Wickers s'étaient mis en grève le 26 juin donnant pour raison de leur attitude l'adjonction de la main-d'œuvre non professionnelle. Les grévistes refusèrent de reconnaître plus longtemps l'autorité de leur comité syndicaliste, qui leur re-

commandait de reprendre le travail. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, le gouvernement leur donna, pour réintégrer les ateliers, un délai de 48 heures, délai qui expirait vendredi dernier à 6 heures du soir.

« Passé ce délai, des poursuites devaient être engagées contre les réfractaires, conformément à la loi spéciale sur la défense nationale votée en 1915. « Dans l'après-midi de vendredi, à 5 h. 30, tous les grévistes avaient repris le travail. »

RUSSIE

Bilan de la Banque Impériale de Russie. — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie, arrêté au 16/29 juin 1916, se compare ainsi avec le précédent :

	8/21 juin 1916	16/29 juin 1916	Compara- raison
(Millions de roubles)			
Actif :			
Or (lingots, monnaies et bons de l'administr. des Mines)...	1.538	1.540	+ 2
Or à l'étranger.....	1.494	1.589	+ 95
Billon d'argent et de cuivre...	73	75	+ 2
Effets escomptés.....	347	352	+ 5
Bons du Trésor à court terme	3.843	3.795	- 48
Prêts sur titres.....	620	554	- 66
— sur marchandises.....	53	51	- 2
— aux institutions de crédit populaire.....	75	73	- 2
— agricoles.....	19	19	»
— industriels.....	8	8	»
— aux Monts de Piété.....	15	15	»
Effets protestés.....	1	1	»
Titres appartenant à la Banque	234	176	- 58
Divers.....	126	120	- 6
Solde du compte des succurs..	185	472	+287
Total.....	8.631	8.840	+209
Passif :			
Billets de banque émis, sauf ceux encaissés de la Banque...	6.410	6.443	+ 33
Capital.....	55	55	»
Dépôts.....	20	19	- 1
Comptes courants du Trésor..	209	279	+ 70
— spéciaux et consignations.....	448	455	+ 7
— courants des particul.	1.123	1.108	- 15
Mandats non acquittés.....	30	26	- 4
Intérêts sur les opérations de l'exercice.....	47	48	+ 1
Sommes transitoires et divers.	289	407	+118
Total.....	8.631	8.840	+209

Augmentation de la puissance d'émission de la Banque Impériale. — La Douma vient d'adopter un projet de loi concernant la Banque Impériale de Russie.

Cette dernière, dont la réserve d'or dépasse actuellement 1 milliard 500 millions de roubles se voit autorisée à émettre de nouveaux billets de banque pour un montant d'environ 2 milliards de roubles. Il est toutefois entendu que le total des billets en circulation ne devra pas dépasser 8 milliards et demi de roubles et que, d'autre part, dans un délai d'un an après la ratification du traité de paix, le Ministre des finances déposera à la Douma un projet de loi rétablissant la circulation de l'or dans l'Empire.

La réouverture de la Bourse de Pétersbourg. — On annonce que le Conseil de la Bourse de Pétersbourg a décidé la réouverture de ce marché à partir du 1^{er} juillet (style russe), qui correspond ici au 14 juillet.

Toutes les opérations seraient autorisées, sauf celles sur les monnaies étrangères.

On laisse cependant entendre, dans certains milieux, que cette décision ne recevra pas l'approbation du Gouvernement.

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 23 juin 1916, accuse, sur celui du 15 juin, les variations suivantes :

	15 juin	23 juin	Comparaison
(En millions de marks)			
Encaisse or.....	2.465	2.465	»
— argent.....	36	35	- 1
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	282	335	+ 53
Portefeuille d'es-compte.....	5.784	6.125	+ 341
Avances.....	12	10	- 2
Portefeuille titres...	41	49	+ 8
Circulation.....	6.637	6.634	- 3
Dépôts.....	1.829	2.358	+ 529

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1916	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6
30 avril...	2.462	42	939	6.697	1.737	5.138	12	5
6 mai...	2.463	40	878	6.642	1.642	5.052	11	»
13 —...	2.463	39	684	6.536	1.511	5.047	17	»
23 —...	2.463	40	508	6.443	1.776	5.267	11	»
31 —...	2.464	35	553	6.738	1.728	5.494	14	»
7 juin...	2.465	35	406	6.697	1.757	5.638	13	»
15 —...	2.465	36	282	6.637	1.829	5.784	12	»
23 —...	2.465	35	335	6.634	2.358	6.125	10	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

La crise alimentaire en Allemagne. — Depuis le 24 juin, à Lichtenberg (faubourg de Berlin), cinq cuisines roulantes municipales s'ajoutent aux huit que la ville possédait déjà, ce qui porte le total à treize. Les cuisines fixes délivrent par jour 3.000 repas. Avec le secours des cuisines roulantes il en est délivré 7.000 en tout ; dans une quinzaine, le nombre sera porté à 10.000. A la différence de Berlin, Lichtenberg ne réclame pas aux consommateurs leurs cartes de viande et de pommes de terre, car on veut d'abord rendre populaires les cuisines municipales.

D'après la *Frankfurter Zeitung* du 24 juin, la municipalité de Berlin a demandé au Conseil municipal le vote d'un crédit de deux millions de marks pour la création de cuisines collectives centrales réparties à l'intérieur de la ville. Les aliments ainsi préparés seront transportés à de nombreux débits qui les distribueront. Afin de connaître d'avance le nombre approximatif des personnes comptant fréquenter ces établissements, une déclaration anticipée a été demandée dans toutes les maisons de la ville. Sur la base de ces chiffres, les cuisines et débits seront établis peu à peu dans les différents quartiers. La première cuisine centrale sera inaugurée, dès le 10 juillet prochain, au marché couvert de la Treskowstrasse. Tout est prêt déjà pour pouvoir atteindre dans le courant de l'été un débit de 250.000 litres d'aliments préparés. Pour l'hiver, les établissements seront agrandis.

Des pourparlers sont en cours avec le *Kriegsernährungsamt* pour assurer les quantités nécessaires de vivres. Ces cuisines collectives n'auront pas le caractère de bienfaisance, les repas seront distribués au prix de revient. Ils seront décomptés

partiellement sur les cartes de viande et de pommes de terre. Les autres cartes de vivres ne seront pas touchées.

D'après les *Münchner Neueste Nachrichten* du 24 juin, le comité de bienfaisance de Munich a décidé dans sa dernière séance de seconder énergiquement l'établissement des cuisines collectives et de créer prochainement quatre nouvelles cuisines populaires dans différents quartiers de la ville. Un comité spécial a été nommé pour surveiller le fonctionnement de ces cuisines et les approvisionner en vivres. Quant aux cuisines collectives destinées à la bourgeoisie, dont la création a soulevé dernièrement certaines craintes, le conseil de bienfaisance a émis un avis favorable.

Manifeste des socialistes allemands. — La minorité socialiste allemande vient de publier un manifeste qui met nettement en relief l'acuité de la crise alimentaire que subissent actuellement nos ennemis ; en voici les principaux passages :

« Ce qui devait arriver est arrivé : la faim est à nos portes. A Leipzig, à Berlin, à Charlottenbourg, à Brunswick, à Magdebourg, à Coblenz, à Osnabrück et dans de nombreuses autres localités, la foule, affamée, a provoqué des bagarres devant les magasins de vivres. Le gouvernement de l'état de siège n'a répondu aux cris de famine des masses qu'en aggravant les prescriptions de l'état de siège, qu'en se servant davantage encore de la police et en multipliant le matériel militaire.

« M. de Bethmann-Hollweg accuse l'Angleterre de vouloir affamer l'Allemagne. Cependant le gouvernement allemand devait savoir qu'il en serait ainsi. La guerre contre la France, l'Angleterre et la Russie devait fatalement amener le blocus de l'Allemagne. Le gouvernement allemand a toujours pratiqué une politique impérialiste, pendant laquelle il bousculait tous les autres Etats et entraînait en conflit direct avec eux pour, finalement, s'allier à un Etat en putréfaction comme l'Autriche-Hongrie, comme la Turquie en banqueroute sans espoir de retour, et il provoquait brutalement la guerre mondiale actuelle.

« On a menti au peuple en lui disant : « Si nous tenons jusqu'au bout, l'Allemagne dictera la paix et gouvernera le monde » ; on nous a encore menti en nous disant que les sous-marins allemands couperaient les importations de l'Angleterre qui, alors, supplierait qu'on lui accorde la paix et qu'ainsi la guerre serait terminée. Ce sont là des histoires imaginées pour les enfants. La guerre sous-marine a amené à l'Allemagne de nouveaux ennemis. Et quant à l'interruption de l'importation anglaise, il ne faudra jamais y songer, même si nous avions dix fois plus de sous-marins que nous n'en comptons actuellement.

« On nous a encore dit : « La poussée vers les Balkans nous donnera de l'air : nous recevrons « de Turquie des denrées alimentaires en masse ». En nous tenant ce langage on nous a menti sciemment, car chacun sait que la Turquie ne peut rien nous donner, que Constantinople et les côtes de l'Asie-Mineure sont en proie à la famine, que le gouvernement ottoman ne peut plus nourrir sa propre armée.

« Aujourd'hui, on nous console avec l'espoir de la nouvelle récolte. Là encore on ment systématiquement. L'expérience des vingt-deux derniers mois de guerre le démontre péremptoirement : on a tiré des territoires occupés tout ce qu'on pouvait en tirer. Les hommes meurent de faim en Pologne et en Serbie. Les Etats neutres eux-mêmes nous ferment leurs portes hermétiquement. La récolte indigène ne donne pas grand-chose, car les champs, par suite du manque de bras, d'engrais et de graines, ont été mal préparés. Nos réserves de bétail sont restreintes.

« On parle de répartitions : il n'y a pas suffisam-

ment de vivres à répartir pour que le peuple puisse manger à sa faim. Voilà la vérité vraie.

« Que va-t-il advenir maintenant ? La guerre peut durer encore six mois, un an peut-être, en laissant lentement mourir les gens de faim. Toutes les générations futures seront ainsi sacrifiées. A nos terribles pertes en morts et en mutilés des champs de bataille, d'autres sacrifices viennent s'ajouter : des femmes et des enfants, par suite du manque de vivres, succombent à la phthisie. Le militarisme, avec toutes ses victoires, est maintenant acculé dans une impasse. »

L'état des récoltes en Allemagne. — D'après les *Münchener Neueste Nachrichten* du 24 juin, les averses persistantes et la soudaine vague de froid des deux dernières semaines ont enfin fait place à un temps plus sec et plus chaud et l'on n'a donc pas à modifier le jugement favorable porté sur l'ensemble des récoltes. Mais il faut renoncer à l'espoir d'une récolte extraordinairement précoce. Beaucoup de champs ont été versés et dans l'Allemagne du Sud où les pluies ont été trop abondantes, la rouille a fait son apparition sur le blé. Dans l'Est, on se plaint aussi de la petitesse des épis de seigle, mais si le beau temps continue, cela n'aura aucune conséquence fâcheuse, car partout les épis sont bien foulés. Les meilleures perspectives se maintiennent pour la récolte de foin. Beaucoup de foins a déjà été rentré en excellent état. Pour assurer la rentrée des récoltes on devrait cette année avoir dans une large mesure recours aux prisonniers de guerre. Il faut espérer que les vœux des agriculteurs dans ce sens trouveront en haut lieu un accueil favorable.

Selon la *Bolchener Zeitung* du 24 juin, dans le pays messin, la température demeure fraîche surtout pendant la nuit. Samedi matin, on a signalé des gelées blanches sur plusieurs points. Mais le changement de temps survenu avec la pleine lune semble vouloir compenser la longue période pluvieuse ; le soleil a reparu et ce sera bientôt le beau temps parfait. Avec la chaleur, les champs rattraperont bientôt leur retard. Les dommages que feraient redouter l'abondance des pluies sont heureusement minimes. Il faut aussi se reporter à 1871 pour trouver un mois de juin aussi froid.

La viande. — Pour la semaine du 25 juin au 2 juillet, la municipalité de Berlin a fixé la ration de viande à 250 grammes (elle était de 300 grammes, après 360 grammes, les semaines précédentes). Le coupon entier de la carte de viande donne droit à 50 grammes, le demi-coupon à 25 grammes.

D'après les *Münchener Neueste Nachrichten* du 24 juin, la municipalité de Nuremberg a résolu d'abaisser de 25 %, à partir du 25 juin, la ration de viande. On ne donnera plus que 75 grammes pour 100 grammes de la valeur nominale des tickets de viande. Les consommateurs doivent se faire inscrire sur la liste des clients d'un boucher et ne peuvent se fournir ailleurs. On a aussi l'intention d'interdire le port de la viande à domicile, afin d'éviter toute faveur. La mairie a déclaré que la longue durée de la carte bavaroise (8 semaines) forme un obstacle pour une répartition basée sur les approvisionnements.

Le lait. — La municipalité de Berlin a fixé, à partir du 26 juin, le prix maximum du lait au détail à 32 pf. Les infractions seront punies de prison (jusqu'à un an) ou d'amende (jusqu'à 1.000 marks). Les cas les plus graves comporteront la publication du jugement aux frais du coupable et la perte des droits civiques.

Les œufs. — La municipalité de Berlin a mis en vigueur à partir du 23 juin une ordonnance sur la répartition des œufs importés. Selon qu'il s'agit des établissements publics (hôpitaux, écoles, prisons), des hôtels, des pâtisseries et des boulangeries, la

demande doit être faite à différents bureaux et sous différentes formes. Mais qu'elle soit orale ou écrite, elle doit justifier avec précision les besoins allégués. Ces demandes seront examinées et toute indication inexacte expose son auteur à des sanctions.

Une autre ordonnance a réglé, à partir du 25 juin, la livraison des œufs aux particuliers. Ce n'est plus la carte de viande mais la carte de pain qu'il faudra présenter et que le vendeur poinçonnera. La carte pour la semaine du 25 juin au 2 juillet n'a donné droit qu'à deux œufs. Les infractions seront punies de prison (jusqu'à deux mois).

BULGARIE

Finances bulgares. — D'après un télégramme de Sofia, le projet de budget, dont l'adoption par le Sobranié est imminente, contient un exposé de la situation financière de la Bulgarie. Il en ressort que le déficit s'est élevé en 1914 à 22 millions de francs et en 1915 à environ 60 millions de francs ; en outre, on estime le déficit probable de 1916 à environ 100 millions de francs. L'exposé dit de plus que les grandes dépenses militaires des quatre dernières années, l'augmentation des dépenses ordinaires qui résulte de la guerre et la diminution des recettes ont causé une augmentation rapide de la Dette Nationale, qui s'élevait le 31 mai dernier à 1.697.756.972 francs.

On estime qu'avec les dépenses extraordinaires et le paiement des fournitures militaires commandées en Allemagne, le total de la Dette dépassera 2 milliards de francs à la fin de l'année courante.

GRÈCE

La situation en Grèce. — Le décret de démobilisation de l'armée grecque, paru le 27 juin, prévoyait un délai de deux mois. Les ministres de l'Entente à Athènes ont trouvé ce délai beaucoup trop long et ont immédiatement engagé le gouvernement hellénique à l'abrégé : en conséquence, la date extrême de la démobilisation a été ramenée au 31 juillet prochain.

Toutefois, et comme pour entraver les élections vénizelistes, on annonce que des ligues ont été formées dans toute la Grèce pour tenir en contact les hommes mobilisables qui vont être renvoyés dans leurs foyers. Mais on avise d'autre part d'Athènes, la formation en province de ligues d'anciens vénizelistes destinées à les contrebalancer.

Malgré toutes les assurances données aux Alliés par le gouvernement grec, un incident pénible vient de se produire le 1^{er} juillet à Salonique : M. Petsopoulo, directeur du nouveau journal vénizeliste *Ridzospastis*, ayant publié un article assez vif sur l'attitude de certains officiers grecs, ceux-ci, au nombre de vingt environ, ont envahi, vers quatre heures, les bureaux du journal, ont frappé à coups de sabre M. Petsopoulo, ont saccagé les bureaux et lacéré de leurs sabres le portrait de M. Vénizelos accroché au mur.

Cette affaire a causé dans Salonique une grosse émotion, et la partie saine de l'opinion a déploré vivement cet incident qui a eu une sanction immédiate. Les coupables, — tous officiers d'artillerie, — furent arrêtés, mais non remis tout d'abord aux autorités françaises qui pénétrèrent alors dans la prison et s'emparèrent d'eux.

Ces officiers seront tous jugés par le conseil de guerre français, en raison de l'état de siège appliqué à toute la région qu'occupent les alliés.

NORVÈGE

Le chantage allemand en Norvège. — On avise de Christiania que l'on suit avec la plus vive attention, en Norvège, les négociations entamées entre la Suisse et les Alliés.

Les milieux commerçants s'attendent à ce que l'Allemagne tente d'exercer sur eux une pression analogue à celle qu'elle fait actuellement peser sur la Suisse.

Déjà les acheteurs norvégiens viennent d'être avisés par des maisons allemandes, où ils se procuraient des machines, que ces transactions ne devaient plus désormais donner lieu, comme précédemment, à des compensations en métaux bruts, mais que l'on exigerait d'autres produits, notamment de la viande et du coton importés d'Amérique.

SUISSE

Chantage allemand à l'égard de la Suisse. — A la suite de la note adressée par l'Allemagne à la Suisse, dans laquelle le gouvernement impérial menaçait nos voisins de les priver de charbon, de fer et d'acier, — qu'il avait promis, au début de la guerre, de laisser passer sans conditions, — s'il n'obtenait pas de se faire livrer, par voie de compensation, certaines marchandises qui lui sont absolument nécessaires : coton, laines, corps gras, le Gouvernement Fédéral a envoyé des délégués à Paris.

Ces délégués avaient pour mission d'exposer aux représentants des gouvernements français, anglais et italien, les exigences de l'Allemagne, et de solliciter l'autorisation de disposer de ces marchandises.

Voici la note qui a été communiquée à ce sujet dans la soirée du 30 juin :

« Des réunions entre les délégués alliés et les délégués suisses ont eu lieu le jeudi 29 et le vendredi 30 de ce mois.

« Au cours de ces réunions, le point de vue des Alliés a été nettement exprimé. Il se résume en ces termes : *Sincère désir d'accorder au peuple suisse tout ce qui peut être nécessaire à sa consommation et impossibilité d'envisager que, grâce à l'entremise de la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie puissent se ravitailler en matières de réelle importance, provenant directement ou en transit des Etats alliés.*

« La délégation suisse a cru devoir constater qu'il n'y avait pas là de solution satisfaisante aux demandes présentées par le Gouvernement fédéral, dans la situation difficile où le placent, d'un côté les mesures prises par les Alliés, de l'autre les prétentions des empires centraux.

« Elle a toutefois soumis à l'examen des Alliés une proposition accessoire, de même que les délégués alliés ont fait des suggestions. Il a été décidé d'un commun accord de remettre à la fin de la semaine prochaine une nouvelle réunion afin de permettre à tous les gouvernements d'étudier cette proposition et ces suggestions. »

Les délégués du gouvernement helvétique sont retournés en Suisse pour rendre compte de leur mission au Gouvernement Fédéral. Leur retour à Paris est différé, en raison des pourparlers engagés présentement entre la Suisse et l'Allemagne.

Ces pourparlers, dit-on, paraissent en assez bonne voie, puisque le charbon continue à arriver, et que les délais fixés tout d'abord par le Gouvernement impérial semblent largement prolongés.

Cependant, de nombreuses maisons suisses, notamment à Zurich, ont été avisées par leurs fournisseurs allemands que les livraisons de ces derniers étaient désormais suspendues.

ÉTATS-UNIS

La campagne présidentielle aux Etats-Unis. — A la suite d'un long entretien entre le colonel Roosevelt et M. Hughes, il a été annoncé que tous deux étaient pleinement d'accord sur toutes les questions de politique extérieure et intérieure.

M. Hughes a déclaré, dans un message au comité national progressiste :

« Mon américanisme ne le cède en rien à celui de personne et je suis désireux de faire appel aux hommes les plus qualifiés pour assurer la réalisation du programme nécessaire. »

MEXIQUE

Le différend entre le Mexique et les Etats-Unis. — C'est le 1^{er} juillet que le ministre des affaires étrangères du Mexique a fait remettre à Washington le texte de la réponse des Mexicains à la note de M. Lansing.

Le memorandum mexicain conteste plusieurs fois la véracité des faits énoncés dans la note américaine. Puis il déclare que les Etats-Unis n'ont pas le droit de maintenir des troupes armées sur le territoire mexicain.

Le memorandum, qui comprend 35 charges, accuse les Etats-Unis d'avoir envoyé plusieurs notes arrogantes au Mexique.

Il met les Etats-Unis au défi de prouver l'allégation suivant laquelle le Mexique aurait protégé les bandits qui commirent des déprédations en territoire américain.

Il déclare que la présence des troupes américaines au Mexique incite, plutôt qu'elle n'empêche, les raids de bandits le long de la frontière. Il accuse le général Funston d'avoir été de mauvaise foi en faisant une réponse évasive au général Obregon, au sujet de l'entrée des troupes américaines en territoire mexicain après le raid de Clensprings. Il déclare enfin que le seul motif pour lequel les Etats-Unis arrêterent le général Huerta fut la crainte de le voir conspirer avec l'Allemagne.

Cependant, au même moment pour ainsi dire, le président Carranza rendait aux Etats-Unis les prisonniers faits à Carrizal par les Mexicains.

Depuis, une nouvelle note a été envoyée par les Etats-Unis, et l'on télégraphie de Washington que la réponse de Carranza y est parvenue mercredi.

Courte et conciliante, cette réponse donne l'assurance du « désir d'une solution amiable » ; saeneur générale est que le général Carranza accepte en principe l'idée d'une médiation.

L'impression générale est que la note est acceptable par les Etats-Unis et que le danger de guerre est écarté pour le moment.

Revue Commerciale

Les stocks de café. — D'après des renseignements de Rotterdam, les arrivages de café en Europe se sont élevés en mai dernier à 714.000 sacs, contre 420.000 sacs en avril, 521.000 sacs en mars 1916 et 1.035.000 sacs en mai 1915.

Les ventes se sont chiffrées par 716.000 sacs, contre 853.000 sacs en mai 1915, 210.000 sacs en avril 1916 et 511.000 sacs en mars dernier.

Au 31 décembre dernier, les stocks d'Europe s'élevaient à 3.597.000 sacs, contre 3.599.000 sacs au 30 avril 1916 ; 3.389.000 sacs au 31 mars 1916, 3.379.000 sacs au 29 février 1916 et 3.509.000 sacs au 31 janvier de la même année. Ils sont en diminution de 874.000 sacs sur mai 1915 et de 4.505.000 sacs sur le même mois de 1914. Le détail de ces stocks en sacs de 60 kilos est le suivant :

	Mai		
	1914	1915	1916
Copenhague.....	63.000	82.000	175.000
Brème *	128.000	30.000	»
Hambourg *	2.092.000	200.000	»
Pays-Bas.....	725.000	504.000	178.000
Angleterre.....	435.000	333.000	543.000
Anvers *	1.097.000	875.000	»
Le Havre.....	3.004.000	2.246.000	2.396.000
Bordeaux.....	59.000	87.000	75.000
Marseille.....	131.000	88.000	230.000
Trieste *	368.000	26.000	»
Totaux.....	8.102.000	4.471.000	3.597.000

(* Estimés pour 1916 et 1915).

Les stocks, au 31 mai 1916, sont certainement plus importants que ceux mentionnés ci-dessus, car les donnés manquent pour Brème, Hambourg et Trieste.

Quant à l'approvisionnement visible mondial, il a diminué de 613.000 sacs, de sorte qu'au 31 mai 1916 les stocks visibles de café, dans le monde entier, s'élevaient à 7.874.000 sacs, contre 8.487.000 sacs en avril dernier; 8.934.000 sacs en mars et 9.310.000 sacs en février 1916; et d'autre part 8 millions 257.000 sacs et 11.616.000 sacs respectivement en mai 1915 et 1914.

Le 4 juillet, le marché du Havre était soutenue; on cotait: juillet 71.25; septembre 70.75; décembre 69 francs.

Soies. — A Lyon, les affaires sont actives, bien qu'en présence du peu d'existences, surtout en soies asiatiques, on note une certaine retenue de la part de la fabrique.

Les prix sont soutenus et en hausse dans toutes les sortes; on a fait: Grèges Cévennes 1^{er} ordre 9/11, 73 fr.; Grèges Italie 1^{er} ordre 10/12, 72 fr.; Trames Chine natives t. c. 1^{er} ordre 40/45, 60 fr.; Trames Japon fil. t. c. 1^{er} ordre 22/24, 82 fr.; Organsins Cévennes 1^{er} ordre 22/24, 80 fr.; Organsins Syrie 1^{er} ordre 19/21, 77 fr.; Organsins Japon filat. 1^{er} ordre 19/21, 86 fr.

La récolte des cocons, en France, qui a été bonne dans l'ensemble, est sur le point de clôture: il n'y a plus que quelques parties de la montagne à liquider.

On évalue la troisième récolte de Canton à 6.000 balles contre 7.000 en 1915; celle de Yokohama est estimée à 10 % supérieure à la première récolte d'été.

Pour l'année 1915, comparativement à 1914, les chiffres de la production de la Fabrique Lyonnaise, que vient d'établir la Chambre de commerce de Lyon, de concert avec les deux Chambres syndicales de la Fabrique de Soieries et la Chambre syndicale des Acheteurs de Soieries, s'établissent comme suit:

	1914	1915
	(Milliers de francs)	
Tissus de soie et de bourre de soie...	175.400	155.500
Velours et peluches	34.700	39.500
Mousselines, gazes et crêpes.....	74.000	75.500
Tissus d'ameublement.....	700	650
Tissus de soie artificielle.....	2.500	2.500
Tulles et dentelles.....	18.700	19.800
Passementeries diverses.....	15.400	16.100
Autres tissus (laine, crépons, etc.)....	3.000	20.000
	324.400	329.550

Voici maintenant, d'après le *Moniteur des Soies*, la statistique de la production lyonnaise de la soie depuis 1900:

Production de la Fabrique Lyonnaise			
Année	1900...	Année	1908...
—	441.350.000	—	406.450.000
—	439.350.000	—	437.050.000
—	444.700.000	—	454.190.000
—	413.300.000	—	399.220.000
—	409.000.000	—	412.000.000
—	391.850.000	—	467.700.000
—	426.600.000	—	324.400.000
—	446.000.000	—	329.550.000

D'autre part, la moyenne décennale 1894-1903 s'établit à 417.350.000 francs et celle de 1904-1913 à 425.700.000 francs.

PETITES NOUVELLES

◆ L'action du *Crédit Foncier* marque de nouveaux progrès qui sont bien près de faire regagner au titre son coupon de juillet.

On note des demandes suivies de tout le groupe des obligations foncières et communales. Les foncières 1903 participeront au tirage du 11 juillet doté d'un lot de 160.000 francs et de 139 autres qui s'échelonnent de 1.000 à 30.000 francs. Ces titres avec un coupon à détacher le 1^{er} août cotent 364,50.

◆ Samedi 1^{er} juillet, il a été procédé, au ministère des Finances, au tirage au sort de deux des 71 séries de la Rente 3 1/2 % amortissable qui devront être remboursées à partir du 16 août prochain. Le sort a désigné les séries 30 et 71.

◆ Depuis le 1^{er} juillet, et jusqu'à nouvel avis, le prix des obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée est ainsi fixé:

Obligations 4 % (mai-novembre), 418 fr.;
Obligations 3 % (janvier-juillet), 338 fr., coupon détaché;
Obligations 3 % (avril-octobre), 341 fr.;
Obligations 2 1/2 % (mai-novembre), 308 francs.

◆ Depuis le 3 courant, le prix des obligations nouvelles de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, en cours d'émission, est ainsi fixé:

Obligations 5 %, série E, mars-septembre, 457 fr.;
Obligations 4 %, série D, janvier-juillet, 415 fr.;
Obligations 3 %, série A, janvier-juillet, 351 fr.;
Obligations 3 %, série B, avril-octobre, 354 fr.;
Obligations 2 1/2 %, série C, avril-octobre, 323 fr.

Marché Financier

Paris, le 6 juillet 1916.

La liquidation de fin juin qui a eu lieu vendredi s'est passée normalement, et depuis, le Marché, bien que satisfaisant dans l'ensemble, s'est montré irrégulier. Signalons cependant la fermeté de nos Rentes Françaises et des Valeurs Industrielles Russes.

On a détaché lundi, sur les valeurs se traitant exclusivement au comptant, les coupons venus à échéance. On a détaché hier ceux des valeurs qui se négocient en même temps à terme.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons les suivants:

Au Parquet. — A terme: Crédit Mobilier Français, 348 fr.; Métropolitain de Paris, 446 fr.; Brésil 4 % 1889, 71 fr. 10; Crédit Foncier Egyptien, 632 fr.; Nord de l'Espagne, 429 fr., ex-coupon de 17 pes. 06; Saragosse, 429 fr., ex-coupon de 18 pesetas.
Au comptant: 3 %, 63 fr. 30; 5 %, 89 fr. 75; Banque de France, 4.995 fr.; Banque de Paris, 1.060 fr.; Crédit Foncier, 670 fr., ex-coupon de 12 francs net; Crédit Lyonnais, 1.185 fr.; Est, 825 fr.; Paris-Lyon, 1.575 fr.; Midi, 927 fr. 50, ex-coupon de 22 fr. 54 net; Nord, 1.412 fr., ex-coupon de 37 fr. 791 net; Extérieure Espagnole, 98 fr. 30, ex-coupon; Russe 5 % 1906, 87 fr. 60; Andalous, 381 fr., ex-coupon de 14 pes. 25; Rio-Tinto, unités, 1.740 francs.

Marché en Banque. — Au comptant: Toula, 1.099 fr.; Hartmann, 418 fr.; Maltzof, 606 fr., ex-coupon de 19 francs net; Tharsis, 144 fr.; Utah Copper, 479 fr.; De Beers ordinaire, 317 fr.; Chartered, 18 fr. 75; Modderfontein B, 189 fr.; Malacca ordinaire, 121 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant: GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.